



# PROJET D'ETABLISSEMENT 2025 – 2029



## Table des matières

Préambule .....	3
Introduction .....	4
1. Le projet d'accueil .....	6
1.1 Les prestations d'accueil proposées et identité de l'établissement.....	6
1.2 La capacité d'accueil, type d'accueil et horaires.....	6
1.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	8
1.4 Les compétences professionnelles mobilisées.....	9
1.4.1 L'équipe et les intervenants .....	9
1.4.2 Le travail d'équipe.....	12
1.4.3 L'analyse des pratiques professionnels et la formation.....	13
1.4.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis .....	13
2. Le projet éducatif.....	16
2.1 L'accueil au quotidien .....	19
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....	19
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....	20
2.2 Le soin.....	24
2.3 Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière .....	24
2.3.1 Le projet d'accueil individualisé (PAI) .....	25
2.3.2 Les modalités en cas d'accident .....	25
2.4 L'alimentation .....	25
2.4.1 Les repas .....	25
2.4.2 L'allaitement à la crèche .....	27
2.4.3 Les régimes alimentaires .....	27
2.4.4 Le sommeil.....	27
2.4.5 L'hygiène et les soins corporels.....	30
2.5 Le développement, le bien-être et l'éveil .....	31
2.5.1 Le jeu et activités .....	31
2.5.2 L'approche artistique et culturelle .....	35
2.5.3 L'égalité garçon fille .....	35
3. Le projet social et de développement durable.....	39
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	40
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement .....	52
3.3 Les actions de soutien à la parentalité .....	53
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....	54
3.5 La démarche en faveur du développement durable .....	55
4. Conclusion .....	57
5. Remerciements .....	58
Annexe 1 – Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.....	57
Annexe 2 – Charte de la Laïcité de la branche famille.....	58

## Préambule

Conformément à l'article R. 2324-29 du code de la santé publique, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il a pour objectifs de :

- définir le fonctionnement de l'établissement :
  - en mettant en place une démarche de réflexion sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille,
  - en harmonisant les pratiques professionnelles à partir de valeurs éducatives communes,
- permettre aux familles et aux partenaires institutionnels de découvrir la qualité du service offert aux enfants accueillis.

Le projet d'établissement est composé de trois parties :

1. **un projet d'accueil** : Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;
2. **un projet éducatif**. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ;
3. **un projet social et de développement durable**. Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Le projet d'établissement est un outil à destination de l'équipe éducative de la structure, des familles et des partenaires de l'établissement.

## Introduction

Bulle d'Eveil a ouvert ses portes le 7 avril 2021. Son histoire a commencé grâce à la fusion des équipes de Petits loups et Passerelle, du multi accueil et du jardin d'enfants existants à Belley.

Une nouvelle structure et une nouvelle équipe sont nées ce jour-là. Un travail s'est alors mis en place pour définir et créer une culture commune aux deux équipes qui se retrouvaient sous un seul et même toit.

Le postulat de départ était celui de se dire que les valeurs qui avait permis de faire vivre Les petits Loups et Passerelle, constitueraient un socle commun pour permettre à Bulle d'Eveil de voir le jour. Elles n'étaient que le tremplin pour construire cette nouvelle histoire. Il fallait alors, définir ensemble les valeurs qui constitueraient le socle propre à Bulle d'Eveil.

Celles-ci, une fois appropriées par chacune des professionnels au quotidien, constitueraient également le socle du projet éducatif de l'établissement. Les déclinaisons seraient alors les valeurs pédagogiques appliquées tous les jours dans l'intérêt des enfants accueillis et de leurs familles.

Ce travail a débuté dans un contexte mouvementé de pandémie et c'est en février 2022 que les professionnels se sont réunis pour définir ces valeurs en lien avec les principes de la charte d'accueil du jeune enfant.

De ce travail, un constat des pratiques a été fait et des projets d'évolution ont été élaborés en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant. Chaque principe de la charte a été retravaillé en équipe.

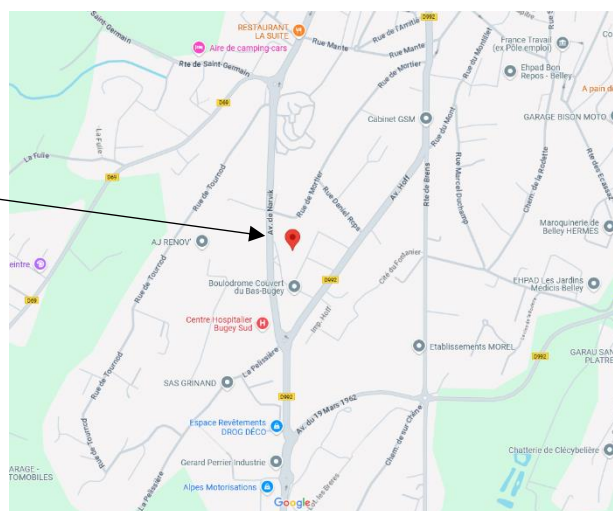
La rédaction qui suit, se veut être le reflet de tout ce qui est mis en œuvre au quotidien pour l'enfant et sa famille au sein de Bulle d'Eveil.

# **1. PROJET D'ACCUEIL**

## 1. Le projet d'accueil

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées et identité de l'établissement

ESPACE PETITE ENFANCE  
BULLE D'EVEIL  
Crèche multi accueil  
422 Avenue Hoff  
01300 BELLEY



Téléphone : 04.79.81.19.45

Adresse électronique : bulledeveil@ccas-belley.fr

Site de la Ville : <https://www.belley.fr/demarches-services/famille-et-education/creche-et-jardin-enfants/>

#### Le gestionnaire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)  
11 Boulevard de Verdun  
01300 BELLEY

Téléphone : 04.79.42.23.04

Président : Dimitri LAHUERTA

Directrice : Sylvie VINCENT

### 1.2 La capacité d'accueil, type d'accueil et horaires

L'espace petite enfance Bulle d'Eveil a un agrément de 89 places réparties en 4 unités de capacités différentes :

- ✓ 27 places sur le groupe MERCURE,
- ✓ 23 places sur le groupe NEPTUNE,
- ✓ 21 places sur le groupe SATURNE,
- ✓ 18 places sur le groupe JUPITER.

Nous accueillons les enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans et en périscolaire jusqu'aux 4 ans de l'enfant. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18 h 30.

La structure est fermée 3 semaines en période estivale, plus précisément au mois d'août, et une semaine fin décembre. Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et parfois sur certains ponts (notamment le pont de l'Ascension).

L'équipe bénéficie de journées pédagogiques pouvant aller jusqu'au nombre de quatre par an, durant celles-ci la structure est fermée au public.

Pour permettre les réunions de service pour l'ensemble de l'équipe, cinq fermetures anticipées à 16 h 00 sont prévues chaque année.

Des horaires sont recommandés pour les arrivées et départs des enfants au cours de la journée. Il est demandé aux parents d'éviter le temps des repas (midi et goûter) pour amener ou venir chercher leur enfant.

Ces informations sont accessibles aux parents, sur le règlement de fonctionnement, au moment de la signature du contrat. Le calendrier est modifié chaque année et après validation au conseil d'administration du CCAS, il est diffusé par affichage et par courriel avant la fin de l'année civile, pour l'année suivante.

Quatre types de contrats sont proposés aux familles :

- ✓ **L'accueil régulier au prévisionnel** : Ce contrat détermine les jours et horaires de présence de l'enfant. Il est établi pour une durée de 3 ans, avec signature d'avenants 2 fois par an pour modifications des tarifs selon les ressources des parents ou d'horaires.
- ✓ **L'accueil en planning** : Ce contrat convient aux parents dont les plannings sont modifiés d'un mois sur l'autre. Les jours et horaires sont donnés par les parents le 15 du mois pour le mois suivant et planifiés mois par mois. La réservation doit être supérieure à 2 jours par semaine (ou 14 h par semaine). En deçà il sera proposé un accueil occasionnel.
- ✓ **L'accueil occasionnel** : Les enfants sont accueillis par demi-journée ou journée (à minima 3 h) en fonction des places laissées disponibles notamment par les contrats plannings. Les places sont proposées via l'application CALD<sup>1</sup>, site de réservation en ligne. L'accueil occasionnel n'est pas prioritaire ; en cas d'absences de professionnels ne permettant pas d'assurer le taux d'encadrement réglementaire, les accueils occasionnels sont annulés et les parents prévenus au plus tôt.
- ✓ **L'accueil d'urgence** : Il permet de soutenir des familles en difficultés temporaires et de les accompagner à court et moyen terme dans leur besoin d'accueil. Il répond à un besoin spécifique lié à un évènement imprévu, familial, professionnel, ou de santé. Il peut s'agir également de priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires. Dans la mesure du possible, la période d'adaptation sera proposée à l'enfant afin de faciliter sa venue dans la structure. Ce contrat sera d'une durée maximale de 4 mois, renouvelable si possible. Les nouvelles demandes seront prioritaires.
- ✓ **L'accueil périscolaire** : Ce contrat doit faire l'objet d'une demande de pré-inscription et sera étudié lors de la commission dédiée, organisée au printemps. Il permet l'accueil des enfants, scolarisés en petite section, avec un besoin d'accueil les mercredi et vacances scolaires. Un contrat occasionnel sera signé, permettant, en cas d'absence, de proposer la place libérée immédiatement à un autre enfant.

---

<sup>1</sup> Application Crèche à la demande

### 1.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

**1<sup>er</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Le **décret n°2010-613 du 7 juin 2010** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

**“ Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”**

Les enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins physiques, physiologiques et affectifs que tout autre enfant. Ils sont accueillis selon les mêmes modalités au sein de Bulle d'Eveil.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap (ou enfant dans la famille bénéficiant d'une reconnaissance MDPH<sup>2</sup>) est favorisé dès la pré-inscription par l'obtention de points de pondération supplémentaires priorisant ainsi la demande.

La crèche Bulle d'Eveil a signé un partenariat avec l'ADAPEI<sup>3</sup> pour l'intervention d'une éducatrice spécialisée. Celui-ci existe depuis plus de 20 ans. Il a pris naissance dans l'ancien multi accueil « les petits loups ». Il perdure, avec l'intervention de celle-ci à hauteur de 7 h par semaine sur la structure, pour favoriser l'inclusion de l'enfant en situation de handicap mais aussi pour aider tout enfant présentant des difficultés de développement au sein de la structure.

Un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) est mis en place, si besoin, en collaboration avec le médecin qui suit l'enfant, le médecin de la protection maternelle et infantile de Belley ainsi que le médecin référent de la structure. Ce PAI est géré par l'infirmière de l'établissement.

Le temps de présence est adapté aux besoins de l'enfant, pour qu'il s'épanouisse au contact de la collectivité. Les parents devront fournir à la structure tout le matériel nécessaire à la sécurité et au bien-être de leur enfant et donner les coordonnées des autres éventuels intervenants dans la vie de l'enfant, afin de pouvoir réaliser un travail en réseau.

Différents partenariats ont été développés entre l'établissement et des structures spécialisées du secteur comme notamment le CASMP<sup>4</sup> de Chambéry, le SAFEP<sup>5</sup> et l'INJS<sup>6</sup> de Chambéry,

---

<sup>2</sup> Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

<sup>3</sup> Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés

<sup>4</sup> Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

<sup>5</sup> Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

<sup>6</sup> Institut National de Jeunes Sourds



le Pôle Ressources Petite enfance et l'ADAPEI. Un lien étroit existe aussi avec la PMI <sup>7</sup>de Belley.

Si une proposition d'accueil se présentait dont la prise en charge ne serait pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront alors accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

## **1.4 Les compétences professionnelles mobilisées**

### **1.4.1 L'équipe et les intervenants**

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

✓ **Une directrice, infirmière-puéricultrice : ..... 1 ETP**

Elle assure la gestion administrative et organisationnelle de la crèche. Elle est garante d'un accueil bienveillant de l'enfant et de sa famille en lien avec le projet pédagogique de l'établissement qu'elle construit en équipe. Elle est garante de l'application des règles d'hygiène et de sécurité. Elle participe à la définition et met en œuvre le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement. Elle est responsable du fonctionnement de l'établissement (organisation, encadrement du personnel, gestion administrative et financière et organisation de la restauration) garantit la sécurité et la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille et veille au respect de la réglementation en vigueur, sous l'autorité du directeur du CCAS.

✓ **Une directrice adjointe, éducatrice spécialisée ..... 1 ETP**

Sous l'autorité de la responsable de l'établissement, elle garantit la qualité de l'accueil des enfants et des familles, elle assure la gestion de la structure et participe au management de l'équipe en lien ou en l'absence de la Directrice. Elle assure un rôle essentiel de relais entre l'équipe et la directrice. Du fait de son diplôme d'éducatrice spécialisée, elle apporte son expertise concernant la notion d'inclusion au sein de l'établissement. Elle est garante de l'application du projet pédagogique au sein de l'équipe.

✓ **Une infirmière Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) .... 0.80 ETP**

Sous l'autorité de la directrice, l'infirmière assure le suivi sanitaire des enfants accueillis, veille à l'application de la procédure d'administration de médicaments et la mise en place de PAI et de protocoles en lien avec le médecin rattaché à l'établissement. Elle assure en parallèle les missions du référent santé et accueil exclusif (art R.2324-39 du code de l'action sociale et des familles et le décret n° 2021-1131 du 30/08/2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant. Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et contribue au repérage des enfants en danger ou risque de danger Elle élabore les menus et assure la gestion de l'entretien et de la cuisine. Elle est responsable de la gestion des stocks. Elle participe aussi à l'encadrement des enfants et à la continuité de direction.

---

<sup>7</sup> Protection Maternelle et Infantile

## **Le personnel encadrant les enfants :**

### **✓ 2 Educatrices de Jeunes Enfants ..... 2 ETP**

Les capacités d'observation de l'éducatrice de jeunes enfants et d'écoute lui permettent de proposer en fonction de l'âge, des activités adaptées. Avec la directrice, elles sont les garantes du « projet pédagogique », du respect de l'enfant en collectivité et de sa famille. Elles sont responsables d'un groupe d'enfants et d'une équipe de professionnels. Elles organisent la vie du groupe. Elles jouent un rôle pédagogique, relationnel, et médiateur avec l'équipe. Elles font le lien avec la direction et les orientations mises en place. Elles sont garantes du bon fonctionnement de leur groupe.

### **✓ 13 auxiliaires de puériculture..... 13 ETP**

Elles accueillent l'enfant et ses parents en créant et en mettant en œuvre les conditions nécessaires à leur bien-être, dans le respect du projet éducatif. Elles participent à la vie de la structure en adéquation avec le projet d'établissement et la politique familiale et sociale du CCAS de Belley. Elles s'assurent du respect des règles d'hygiène et de sécurité pour garantir le bien-être de l'enfant. Elles participent à la continuité de direction selon le protocole établi en assurant avec les Educatrices de jeunes enfants les horaires d'ouvertures et de fermetures de l'établissement. Elles appliquent, sous couvert de l'infirmière, les protocoles établis au sien de la crèche (gestion des médicaments, protocoles en cas d'incident, de maladie, etc...).

### **✓ 11 CAP<sup>8</sup> petite enfance ..... 11 ETP**

Elles accueillent également l'enfant et sa famille en mettant en œuvre le projet éducatif. Elles participent à la vie de la structure selon le projet d'établissement et la politique petite enfance du CCAS de Belley. Elles respectent et appliquent les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le bien-être de l'enfant. Elles élaborent et mettent en œuvre des activités en lien avec le besoin des enfants.

## **Les agents techniques :**

### **✓ 2 cuisinières ..... 1,50 ETP**

Sous la responsabilité de l'infirmière et en son absence de la directrice, elles :

- assurent la qualité des repas servis aux enfants,
- préparent une alimentation diversifiée, équilibrée et adaptée à l'âge et aux besoins des enfants,
- favorisent le développement du goût, avec des présentations variées et des saveurs diverses,
- gèrent les stocks alimentaires et les commandes en lien avec l'infirmière,
- assurent le suivi et l'application des normes HACCP<sup>9</sup>.

### **✓ 2 agents d'entretien ..... 1 ETP**

Sous la responsabilité de l'infirmière et en son absence, de la directrice, elles assurent le maintien des locaux en état de propreté rigoureux. Elles vérifient régulièrement les stocks de produit d'entretien. Elles veillent à l'hygiène du linge.

---

<sup>8</sup> Certificat d'Aptitude Professionnelle

<sup>9</sup> Hazard Analysis Critical Control Point

✓ **1 secrétaire ..... 1 ETP**

Elle accueille, renseigne et présente la structure aux parents. Elle centralise les appels téléphoniques. Elle s'acquitte des tâches administratives de secrétariat et de comptabilité.

✓ **1 éducatrice spécialisée de l'ADAPEI .....7 heures par semaine**

Son employeur est l'ADAPEI, où elle intervient au sein du pôle ressources petite enfance et handicap de Belley. Son travail au sein du « Multi-Accueil » est placé sous l'autorité de la directrice de la structure. L'intervention de l'éducatrice spécialisée est conventionnée entre le CCAS et l'ADAPEI à raison de 7 heures par semaine.

L'éducatrice spécialisée participe à la pluridisciplinarité de l'équipe. Elle facilite l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap et apporte un regard d'expertise pour soutenir l'équipe éducative dans l'accueil de ces enfants. Elle permet une prise en charge individuelle ou collective d'enfants ayant besoin d'un « petit coup de pouce » (développement psychomoteur, du langage, de la socialisation, ...).

✓ **1 médecin.....2 heures par mois**

✓ **Deux rôles spécifiques au sein de la structure :**

**Le rôle des volantes :**

La mise en place de l'organisation du service est basée sur des plannings en 4 jours pour les professionnels en encadrement des enfants. Celle-ci a permis d'envisager autrement les équipes sur chaque groupe, pour éviter de figer le fonctionnement. Pour avoir une plus grande flexibilité, il a été envisagé de garder deux à trois professionnels en dehors des équipes fixes.

Ce pool de remplacement fait suite à une réorganisation du travail sur les groupes. Les professionnels, appelées « volantes », sont amenées à remplacer pour formation, arrêts maladies ou congés au sein des 4 groupes et également en cuisine. Elles assurent également, si l'effectif le permet, un accueil des enfants en périscolaire les mercredis et sur les vacances scolaires, proposant ainsi des activités en lien avec les besoins de leur âge.

**Le rôle du responsable de groupes :**

Dans l'organisation de chaque groupe, une responsable est nommée : elle a un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture ou de CAP accompagnement éducatif. Elle assure la continuité sur les temps d'absence de la direction. Elles veillent à la bonne circulation des informations et font le lien avec la direction. Elles participent à la réunion hebdomadaire des responsables. Elles secondent la direction dans la rédaction des différents projets ou outils pédagogiques

Elle joue un rôle de management direct avec les professionnels du groupe qu'elle mobilise autour du projet pédagogique. Elle est garante de la qualité de l'accueil et veille à la posture des professionnels. Elle gère les difficultés relationnelles, organise et anime des réunions de groupe. Elle prépare, réalise et rédige les entretiens professionnels en binôme avec la directrice. Elle veille au taux d'encadrement au quotidien sur leur groupe et en lien avec les autres.

Elle organise les adaptations (fiche sommeil, suivi d'adaptation...) et le quotidien en lien avec la direction. Elle gère les relations avec les parents. Elle réalise des écrits sur le développement

de l'enfant selon le besoin ainsi que des comptes rendus de réunion. Elle gère les places occasionnelles avec la secrétaire.

Elle met en place des projets avec des intervenants extérieurs (bibliothèque, éveil musical...) et travaille en lien avec une équipe pluridisciplinaire (psychologue, intervenants des milieux médico-sociaux, CMP<sup>10</sup>, CAMSP, psychomotricien...).

### 1.4.2 Le travail d'équipe

**9<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** « Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre et avec d'autres intervenants. »

Pour travailler en équipe et pour favoriser l'esprit d'équipe, il est important de formaliser des temps d'échange et de travail autour de thématiques importantes pour permettre l'investissement des professionnels et l'évolution des pratiques au quotidien. Différents formats existent au sein de Bulle d'Eveil :

- **Quatre groupes de travail :**

Chaque professionnel de la structure a la possibilité de participer à l'un de ces groupes. Ces groupes se réunissent entre 3 et 5 fois par an. Ceux-ci regroupent les thématiques suivantes :

- ✓ l'inclusion de l'enfant différent,
- ✓ l'alimentation,
- ✓ les festivités,
- ✓ l'écologie responsable.

- **Réunions pluridisciplinaires :**

Elles sont organisées cinq fois par an. Ces moments sont privilégiés pour travailler les grandes lignes et principes du projet pédagogiques sur lesquels les professionnels pourront s'appuyer dans leur quotidien auprès des enfants.

Une fermeture anticipée est organisée et planifiée avec les dates de fermetures de la structure. Les parents sont invités à venir plus tôt ce jour-là pour permettre ce temps de travail des professionnels. La gratuité est appliquée.

- **Des mini-réunions :**

L'objectif est de favoriser la communication et l'information des professionnels. Elles sont proposées par la direction, de manière aléatoire, en fonction de l'actualité de la structure et de la priorité donnée à certaines informations. Elles sont de durée limitée à 15 minutes.

- **Réunions de groupe :**

Elles sont organisées toutes les 6 semaines environ, au sein de chaque groupe par la responsable de celui-ci, pour pouvoir affiner le travail au quotidien auprès des enfants.

---

<sup>10</sup> Centre médico-psychothérapeutique

- **Des journées pédagogiques :**

Elles sont identifiées sur l'année (au maximum 4 par an) et permettent de travailler en équipe sur différents thèmes, soit par l'intervention de formateurs en intra soit par la directrice et l'équipe des responsables. Les sujets abordés sont variés et permettent de réactualiser le projet d'établissement (le sommeil, la communication, les neurosciences et petite enfance, le stress en crèche.....).

### 1.4.3 L'analyse des pratiques professionnels et la formation

**10<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Des temps d'analyse des pratiques professionnels sont proposés au rythme de sept séances par an pour chaque groupe. Ce temps d'échange avec un professionnel formé et compétent, permet d'aborder les difficultés rencontrées lors des temps d'accueil. C'est un espace réservé aux professionnels de terrain.

Un deuxième temps de supervision est proposé à l'équipe de direction et aux responsables de groupes, sur un rythme de cinq séances par an. Ce temps permet également le travail de la cohérence des points de vue, permettant ainsi un fil conducteur à transmettre aux équipes.

### 1.4.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Un partenariat avec le lycée professionnel de Belley ainsi que des liens avec différentes écoles permettent d'accueillir tout au long de l'année, des étudiants de différents horizons : auxiliaire de puériculture, CAP accompagnement éducatif et petite enfance, éducateur de jeunes enfants, infirmière et infirmière puéricultrice.

Depuis 2021, la structure a également ouvert ses portes à l'apprentissage en accueillant sa première apprentie auxiliaire de puériculture cette année-là.

Fort de cette expérience, en 2023 la crèche a accueilli une apprentie EJE <sup>11</sup>et une apprentie AP<sup>12</sup>. il existe une réelle volonté sur la structure à faire perdurer ce poste d'apprentie en alternant les diplômes entre auxiliaire de puériculture et éducateur de jeunes enfants.



<sup>11</sup> Educateur de jeunes enfants

<sup>12</sup> Auxiliaire de puériculture



## **2. PROJET EDUCATIF**

## 2. Le projet éducatif

Le projet d'accueil à Bulle d'Eveil s'articule autour des cinq valeurs définies en équipe. Celles-ci font le socle de la culture commune des professionnels. Il comprend les valeurs de respect, de bienveillance, de confiance, de communication et met en avant celle de l'esprit d'équipe. Ces valeurs choisies se déclinent de fait, auprès des enfants et sont complétées avec celle de l'accompagnement de l'enfant et sa famille dans une co-éducation.

L'accueil proposé aux enfants se base sur différentes pédagogies existantes mais avant tout sur la notion de respect du rythme de l'enfant dans ses apprentissages et son développement. Il prend en compte les principes éducatifs des parents tout en garantissant l'articulation avec la collectivité.

Pour donner suite à une réflexion commune, ces valeurs ont été déclinées ainsi au sein de l'équipe :

### ▪ Le respect :

Au sein de l'équipe, le respect est celui accordé aux êtres humains qui nous entourent : avant tout celui de l'enfant, de sa famille, celui des collègues, des intervenants mais aussi le respect du fonctionnement, de l'institution : le règlement intérieur, les protocoles, le matériel, le secret professionnel.

Au quotidien :

- ✓ Le respect de l'enfant passe par le respect de son individualité, le respect de sa famille, de sa culture, de sa différence. Le non-jugement est une valeur essentielle pour notre équipe,
- ✓ Il se traduit par l'attention portée à l'enfant, sa famille, à sa collègue, en respectant les idées de chacun et sa singularité, ses qualités et ses points d'amélioration,
- ✓ C'est aussi être attentif au bien-être de chacun et répondre aux demandes, tout en se respectant soit même,
- ✓ Nous respectons notre environnement et souhaitons participer activement au développement durable et responsable en mettant en place des actions concrètes afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, des parents et des professionnels de l'équipe.





## ▪ La confiance

Pour l'équipe, la confiance permet d'évoluer et de travailler ensemble avec des valeurs communes. La confiance, c'est lorsque chacune peut exprimer ses craintes, ses difficultés en toute sérénité, c'est pouvoir passer le relai en toute quiétude.

Cela se traduit dans le quotidien de de l'enfant :

- ✓ de lui permettre d'explorer librement en toute sécurité sous le regard bienveillant de l'adulte,
- ✓ de lui apporter la sécurité affective essentielle pour lui permettre d'acquérir son autonomie et permettre ainsi ses différents apprentissages au quotidien,
- ✓ de créer aussi des liens avec sa famille dans une approche de co-éducation pour que l'enfant ressente une cohérence et une bienveillance des adultes qui l'entourent.



## ▪ La communication



La valeur « communication » regroupe les notions d'échange, de partage, d'écoute. Auprès de l'enfant, cela passe par la capacité à prendre en compte l'expression de ses émotions, de les recevoir et les nommer. C'est aussi avoir une communication bienveillante au quotidien favorisant le développement des capacités langagières de l'enfant. Elle se doit d'être respectueuse, de qualité, efficace et simple.

Au quotidien, les professionnels :

- ✓ sont à l'écoute de l'enfant et de sa famille, sans déformation de leurs propos et sans jugement. Nous prenons en compte l'enfant et sa famille dans sa globalité,
- ✓ répondent aux interrogations des familles (information du matin, questions des parents),
- ✓ s'attachent à retranscrire fidèlement les informations qui concernent l'enfant, de manière simple et précise.

## ▪ La bienveillance



La bienveillance se traduit par le fait d'être attentif aux besoins de l'autre. Elle permet de prendre en compte l'individualité de chacun, en appliquant le non-jugement. Elle permet de s'adapter les uns aux autres, par le biais d'une communication non violente.

Auprès de l'enfant, elle s'exprime par la prise en compte des émotions de l'enfant en l'accompagnant dans la compréhension de ce qu'il vit à travers ses émotions. C'est aussi reconnaître ses besoins et répondre à chacun d'entre eux tout a long de la journée

Au quotidien, elle s'exprime par :

- ✓ prendre en compte l'individualité de chacun, l'enfant comme sa collègue,
- ✓ en étant ouvert au dialogue, en faisant preuve d'indulgence,

- ✓ en étant ouvert aux autres points de vue, aux autres idées, et autres concepts pédagogiques,
- ✓ en s'adressant à l'autre en veillant à s'exprimer de manière positive.

▪ **L'esprit d'équipe et la co-éducation**

L'esprit d'équipe se manifeste par une entraide au quotidien en respectant les principes d'harmonie, de cohérence et de synchronisation. C'est aussi le respect de la personne, des idées échangées, du travail effectué qui permet cette cohérence.

Sa déclinaison auprès de l'enfant peut se traduire par la co-éducation développée avec ses parents. C'est un exercice de collaboration, d'accompagnement, qui a pour objectif d'harmoniser nos pratiques qu'elles soient parentales ou professionnels, dans un projet unique et commun, celui du bien-être de l'enfant et de l'harmonie de son développement psychomoteur.



Au quotidien, nous :

- ✓ prenons en compte l'environnement familial dans sa globalité,
- ✓ créons une relation de confiance avec les familles en étant à leur écoute,
- ✓ favorisons la participation des familles à la vie de la structure,
- ✓ privilégions les rencontres entre parents et professionnels, ainsi que les temps conviviaux,
- ✓ partageons nos compétences professionnelles tout en prenant en compte l'expertise des parents concernant leur enfant,
- ✓ favorisons l'articulation entre la vie de famille et la vie en collectivité,
- ✓ partageons nos idées, en faisant preuve de bonne humeur, en utilisant le rire et la créativité,
- ✓ œuvrons pour un objectif commun, celui de proposer un accueil de qualité à l'enfant présent.

**Bienveillance**  
**Confiance**  
 Coéducation  
**Respect**  
 Équipe  
**Communication**

## 2.1 L'accueil au quotidien

**3<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** : « *je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache* »

### 2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Une fois l'inscription finalisée, la directrice ou la directrice adjointe, fait visiter les locaux à l'enfant et à sa famille. Elle fait les présentations avec l'équipe de la structure et présente les professionnels qui seront référents de l'enfant. Ces référents sont les interlocuteurs privilégiés de la famille pendant les premiers temps de vie de l'enfant dans la structure. Ils organisent la période d'adaptation avec les parents.

#### ***L'adaptation, qu'est-ce que c'est ?***

C'est un moment clé pour accueillir au mieux l'enfant et sa famille au sein de la structure. Ces temps de rencontre vont permettre à chacun de se familiariser avec l'univers de la crèche. L'enfant pourra alors commencer l'exploration de ce nouvel environnement en douceur, tout en découvrant petit à petit les adultes qui vont prendre soin de lui.

Pour les parents, cette période d'adaptation sera l'occasion de découvrir l'institution, l'organisation de la section mais aussi les valeurs pédagogiques de l'équipe éducative.

Cette période de transition est primordiale dans la transmission d'informations sur les habitudes de l'enfant. Alimentation, sommeil ou encore étapes de développement sont des éléments nécessaires à connaître pour créer une continuité éducative entre la maison et le multi-accueil.

#### ***Concrètement, comment cela se passe ?***

L'adaptation est l'étape pendant laquelle l'enfant va progressivement trouver sa place au sein de sa section avec l'aide des professionnels de la crèche.

Selon les situations, la période d'adaptation sera programmée 15 jours au minimum avant la date d'entrée de l'enfant. Cependant selon les besoins et le rythme de l'enfant et de sa famille, celle-ci peut se prolonger ou se raccourcir sur une durée variable.

Les parents doivent restés disponibles pendant la période d'adaptation, car les référentes se réservent le droit de diminuer le temps prévu ou encore de renouveler une étape plusieurs fois si le besoin se fait ressentir.

Lors du premier rendez-vous, le(s) parent(s) restent avec l'enfant pour expliquer ses habitudes. Les temps suivants sont progressivement augmentés : un temps avec le parent, un temps sans lui, puis une demi-journée, seul, avec un temps de repas ou le temps d'une sieste. Ces rendez-vous sont répartis sur environ deux semaines.

Une adaptation en douceur est généralement facilitatrice pour une intégration réussie de l'enfant à la collectivité.

## ***Et si on prenait encore plus de temps ?***

Si la proposition précédente ne correspondait pas au(x) parent(s), un temps de familiarisation pourra leur(s) être proposé. La différence s'inscrit dans la présence permanente du parent tout au long de cette phase de familiarisation. // accompagnera l'enfant tout en laissant son empreinte dans nos locaux.

Cette approche offre à l'enfant l'occasion d'explorer ce nouvel environnement en douceur, et permet aux parents de découvrir la crèche et son quotidien. C'est un fonctionnement sécurisant pour un enfant en pleine découverte des différents espaces et du personnel puisque le parent est présent. De ce fait, au moment de l'accueil, lorsque la première séparation arrive, l'enfant est dans un endroit connu, avec des personnes connues.

Afin que cette découverte se déroule de façon positive, le parent restera le nombre de jours définis avec l'équipe pour cette familiarisation en crèche avec son enfant. Durant cette période de familiarisation, la séparation viendra quand l'enfant et son parent seront prêts.

Durant l'adaptation, deux professionnels sont identifiés et font le lien entre la famille et la structure. Elles vont accompagner l'enfant et ses parents afin de répondre à leurs questions. Elles leur donneront les renseignements sur le déroulé d'une journée et récolteront les informations nécessaires en vue de répondre à ses besoins. Elles s'adapteront à chacun notamment dans la capacité à se séparer.

Ces deux référentes sont un relais, un repère une figure d'attachement. Elles favorisent un lien sécurisant et rassurant au sein de ce nouvel univers. Cela va permettre à l'enfant d'explorer cet espace, jouer tout en faisant connaissance avec les autres enfants et adultes qui l'entourent.

Cette période de référence est temporaire, le temps dont l'enfant a besoin pour trouver ses repères. Il est également accompagné pour créer une relation vers les autres professionnels.

Lorsqu'il a construit des liens avec toute l'équipe et ses pairs, l'enfant a alors la capacité de vivre ces temps sereinement au sein de son groupe d'accueil. La référence s'applique alors différemment, elle se fait à la journée. L'enfant aura le même professionnel sur la journée, de son arrivée à son départ

### **2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace**

**8<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** : « *j'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* »

#### **✓ Les locaux : descriptif, organisation des deux espaces de vie sur chaque groupe**

Bulle d'Eveil s'étend sur 1 600 m<sup>2</sup>. Quatre espaces d'accueil sont proposés, chacun avec une capacité d'accueil différent. Leur configuration est identique pour les quatre, à savoir une pièce de vie centrale, séparable par des portes coulissantes vitrées, en deux espaces. De chaque côté se trouvent deux dortoirs, permettant d'organiser le temps de sieste selon les besoins de l'enfant (dortoirs organisés en fonction des âges).

Une salle de change au fond de la salle, est accessible des deux côtés. Tables de change, toilettes et lavabos à taille d'enfant sont disponibles. Des casiers traversants, entre le couloir et la salle de change, permettent aux parents de déposer les affaires de l'enfants et aux professionnels de le récupérer facilement.

Dans ces différents espaces, l'enfant peut circuler librement. Le nettoyage est assuré quotidiennement en dehors de leur présence.

### ✓ **L'accueil en âge mélangé**

Sur chaque espace de vie, les enfants sont accueillis en âge mélangé, appelé également accueil sur un modèle de « petite famille ». Le projet d'accueillir ainsi a débuté lors de la construction de Bulle d'Eveil avec l'évolution de la loi de scolarisation obligatoire à 3 ans. L'établissement Jardin d'enfant « Passerelles » qui devait se retrouver dans les nouveaux locaux, a vu sa fréquentation diminuer drastiquement sur les dernières années avant le déménagement et une nouvelle approche a dû être envisagée.

Ce projet a également débuté de manière un peu forcée dans le contexte de pandémie de cette année 2020. Les contraintes obligeaient de ne pas séparer les fratries obligeant à créer des groupes d'âge différents. L'ancien établissement « petits loups » et par la suite Bulle d'Eveil jusqu'en 2022, ont été mobilisés pour l'accueil des enfants dont les parents exerçaient une profession prioritaire.

Mais avant tout c'était un projet envisagé en amont de toutes ces contraintes et la pandémie a été un booster pour le mettre définitivement en place à l'arrivée du déconfinement. Au printemps 2021, les groupes déjà constitués ont été intégrés lors de notre aménagement dans les nouveaux locaux. Bulle d'Eveil ouvrait alors ses portes avec quatre groupes en inter âge.

Ce mélange est avant tout un projet d'accueil qui permet au quotidien de proposer un rythme varié, à la fois pour les enfants mais aussi pour les professionnels. Le nourrisson est ainsi stimulé par les plus grands, fascinés par leur jeu, mais aussi « cocoonés » par ces derniers qui prennent alors soin du petit copain qui a besoin de câlin, de sa sucette ou de son jouet qui est trop loin pour être attrapé. Les enfants ont alors une place qui les responsabilisent et leur fait appréhender « l'autre », notion qui n'existe pas vraiment dans leur développement. Le groupe des « moyens » autrement appelés les « déménageurs », voient un intérêt tout particulier à observer ce que font les grands et sont ainsi stimulés dans leurs acquisitions. Les difficultés de communication souvent observées à cet âge-là sont plus rarement constatées. L'agressivité est minimisée depuis que nous avons mis en place les groupes inter âge.

## ✓ Une journée type à Bulle d'Eveil

7 h 00 à 9 h 00	<b>Accueil des enfants</b> Propositions d'espaces de jeux (coin dinette, constructions, déguisements, puzzle, livres...)
9 h 15 à 9 h 30	<b>Temps chanson</b> pour se dire « Bonjour » <b>Temps repère</b> pour l'enfant qui favorise aussi le langage
9 h 30 à 10 h 30	<b>Temps d'activité</b> (sorties extérieures, activités manuelles, ateliers motricité, temps de lecture, salle snoezelen, salle d'eau)
10 h 30 à 11 h 00	Change + lavage des mains, temps calme en amont du repas (musique, yoga, lecture)
11 h 00 à 12 h 15	Départ échelonné pour le réfectoire <b>Repas</b>
12 h 15 à 12 h 30	Change et préparation pour la sieste : temps calmes avant la sieste avec musique, lecture, yoga...)
12 h 30 à 15 h 00	<b>Sieste</b>
15 h 00 à 15h 30	Levers échelonnés des enfants Temps d'activité, sorties extérieures
15 h 30 à 16 h 00	<b>Goûter</b>
16 h 30 jusqu'à 18 h 30	Premiers départs des enfants Temps libre, temps d'activité, sorties extérieures

## ✓ Aménagement des espaces et choix d'organisation

Dans ces lieux de vie, une organisation a été choisie pour pouvoir proposer différents espaces à l'enfant. Le temps d'accueil jusqu'à 9h30 est commun à tous les enfants. Ensuite, parce que les besoins des enfants diffèrent selon leur âge, une séparation physique est possible grâce aux portes coulissantes mais pas systématique. Cela permet de respecter ainsi l'activité des plus grands et le besoin de calme et le repos des plus petits. Dans ces espaces, les professionnels sont invités à occuper différents points stratégiques, en position dite « d'adulte phare ».

La sécurité affective de l'enfant : La métaphore du phare et la place du Doudou



Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone pour que les enfants puissent jouer, explorer.

Le positionnement de l'adulte au sol et réparti dans les salles, assure la sécurité affective de l'enfant et lui garantit un contact visuel. Un simple regard peut rassurer, encourager. Il s'agit pour l'adulte d'assurer une présence stable, fiable, attentive aux besoins et réactions de l'enfant.

En parallèle, pour favoriser le sentiment de sécurité affective de l'enfant dans ces espaces, la place du doudou, objet majeur d'apaisement au quotidien, est organisée de manière qu'il soit disponible toute la journée grâce aux meubles à Doudou.



Un temps de travail a été dédié à cette thématique et une charte a pu être écrite, permettant ainsi d'homogénéiser les pratiques professionnels autour de cet objet transitionnel.

Il est dit ceci :

*Moi Doudou,*

- ✓ *Je suis laissé à la disposition de l'enfant toute la journée dans la maison des doudous. Les professionnels encouragent les enfants à me ranger dans cette maison, afin que je sois plus facilement retrouvé quand ils ont besoin de moi,*
- ✓ *Pour les plus petits, je reste avec eux sur le tapis ou dans les bras de l'adulte,*
- ✓ *Je peux sortir de la salle de vie, si la séparation avec l'enfant est difficile. Les professionnels sont là pour dire dans quelles conditions je peux les accompagner (sous la chaise pendant le repas, sur le banc de la terrasse quand l'enfant va à l'extérieur...),*
- ✓ *Mon odeur est très importante, car elle rappelle à l'enfant de bons moments dans son environnement familial sécurisant. Je ne serai lavé à la crèche qu'en cas de nécessité (vomissements...),*
- ✓ *Me retirer à l'enfant pour le punir est proscrit. Cela reviendrait à lui ôter le prolongement de sa mère et de lui-même. L'enfant perd alors son sentiment de sécurité et sa confiance en l'adulte. L'enfant peut alors craindre de se tromper, peur de prendre des initiatives,*
- ✓ *Je ne serai pas le substitut au réconfort de l'adulte. Les bras, les paroles, les regards des professionnels qui m'entourent sont aussi très importants, en plus de ma présence auprès de l'enfant.*



*Et la sucette...*

*En ce qui concerne la sucette, les professionnels essaient, dans la mesure du possible, de la différencier du rôle du Doudou. La sucette n'est pas un objet transitionnel, elle est là pour répondre au besoin de succion de l'enfant, et surtout du tout petit enfant. Son usage important et lorsqu'il est prolongé, peut entraîner des répercussions sur la dentition et le développement du langage.*



*En grandissant, le besoin de succion de l'enfant peut être accompagné. L'usage de la sucette sera adapté à l'âge de l'enfant.*

*A Bulle d'Éveil :*

- ✓ *Chez le tout petit, le besoin de succion est physiologique, en plus d'être un réflexe. La succion permet la libération d'ocytocine, hormone du plaisir et de l'apaisement elle est proposée en cas de gros chagrin ou contrariété,*
- ✓ *Pour les plus grands, la sucette est accrochée sur un support mural et donnée à l'enfant à sa demande,*

- ✓ *A cette demande il est important d'associer des mots sur ce besoin. L'enfant est avant tout rassuré, pris dans les bras. Ses émotions sont identifiées et nommées avant de la lui donner,*
- ✓ *Lorsqu'un enfant commencera à parler avec la sucette dans la bouche, nous lui proposons systématiquement de l'enlever, en lui expliquant que nous avons besoin de comprendre ce qu'il nous dit.*

## **2.2 Le soin**

Les actes de la vie courante (ou AVC) correspondent par définition à des soins apportés à l'enfant, soins qui ne nécessitent pas d'avis médical systématique ou d'ordonnance : nettoyage de plaies, de morsure, soin d'une contusion, d'un saignement de nez, traitement de la fièvre, d'une piqûre d'insecte, de diarrhées, vomissements...

Afin de sécuriser ces soins, des protocoles ont été établis et validés par le médecin référent de la structure et l'infirmière. Ces protocoles sont à disposition de chaque section. Ils sont revus et réactualisés régulièrement par le médecin référent et l'infirmière.

Tous professionnels de la structure peuvent appliquer ces gestes dans la mesure où le protocole est établi et validé par les référents santé qui doivent s'assurer de leur bonne compréhension auprès des équipes.

## **2.3 Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière**

L'administration des soins et des médicaments au sein de la structure se fait sous conditions.

L'article R2324-39-1-II du code de la santé publique précise qu'à l'admission, la direction ou le référent santé accueil inclusif informe les parents des conditions dans lesquelles les soins et traitements médicaux peuvent être administrés à leur enfant.

L'Article L2111-3-1 du CSP prévoit la possibilité aux professionnels de l'établissement d'administrer aux enfants malades, des soins ou des traitements médicaux considérés comme actes de la vie courante

Cette administration se fera selon le protocole validé par le médecin référent et l'infirmière, elle sera retranscrite dans un registre dédié à cet effet, selon la réglementation en vigueur et uniquement sur présentation d'une ordonnance en cours de validité. En priorité les médicaments devront être donnés par les parents

Dans la mesure du possible, les médicaments devront être prescrits en deux prises par jour, matin et soir, pour qu'ils soient donnés en priorité par les parents au domicile.

Pour toute administration de médicaments sur la structure, une autorisation des parents est préalablement demandée lors de l'inscription de l'enfant.



### **2.3.1 Le projet d'accueil individualisé (PAI)**

Les enfants atteints de maladie chronique ou en situation de handicap peuvent présenter des besoins spécifiques nécessitant la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé ou PAI. Ce protocole est établi par le médecin référent et l'infirmière, en lien avec la famille et le ou les médecin(s) en charge du suivi de l'enfant. Il précise les adaptations à apporter afin de favoriser son accueil au sein de la structure.

Il permet la mise en place de soins spécifiques comme l'administration de médicaments en cas de crise d'asthme, d'allergies, d'épilepsies, les régimes alimentaires spécifiques... Ce protocole est à disposition des équipes permettant la bonne application de ces soins. Ceux-ci nécessitant des gestes adaptés, l'infirmière de la structure doit s'assurer de leur bonne maîtrise auprès des professionnel(le)s en charge de l'enfant.

### **2.3.2 Les modalités en cas d'accident**

En cas d'accident, il revient à la personne responsable présente sur la structure (directrice, directrice adjointe, infirmière, éducatrice de jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture) de prendre en charge la gestion de la situation. Différentes procédures et protocoles ont été élaborés et mis en place. Ils ont été portés à la connaissance des professionnel(les) reprenant les différentes situations pouvant être rencontrées. Les différents protocoles et procédures sont à disposition des professionnels dans un dossier spécifique dans chaque groupe d'accueil.

## **2.4 L'alimentation**

### **2.4.1 Les repas**

Ils sont préparés sur place à partir de produits frais et de saison en majorité, et selon les recommandations nationales pour respecter les besoins nutritifs du jeune enfant. Des menus sont élaborés sur cinq semaines selon un plan défini. Ces menus sont envoyés aux parents 15 jours avant leur présentation aux enfants. Ceci permet notamment, dans la période de diversification, l'anticipation des parents pour l'introduction des nouveaux aliments. L'objectif sera celui de pouvoir lui proposer un repas complet équivalent à un repas adulte, à un an.

Composition : sur les cinq repas proposés dans la semaine, un repas végétarien est prévu afin de limiter l'apport de protéines animales aux stricts besoins de l'enfant. Celles-ci sont pesées pour respecter les recommandations pédiatriques nationales. Chaque jour l'équilibre entre féculent et légumes est prévu sur la base d'un tier/ deux tiers. Le grammage est également vérifié.

Pour les grands : un repas normal au niveau texture est prévu avec un produit laitier et un fruit. Pour le goûter le produit laitier est également proposé avec un fruit et un produit céréalier. Les aliments peuvent avoir des formes différentes : gâteau au yaourt (farine+ lait), fromage, pain, biscuits secs

Pour les petits : une purée mixée avec parfois de la pomme de terre pour faire le liant est préparée. Les protéines et les féculents sont introduits selon le calendrier. Les

recommandations nationales préconisent d'introduire un maximum d'aliments entre 5 et 7 mois pour minimiser l'apparition d'allergies et d'intolérances à certains aliments.

Les gouters proposent également fruit (compote ou fruit très mur) et produit laitier.

Les menus sont envoyés systématiquement aux parents, 15 jours avant d'être servis, ceci pour favoriser la diversification et l'équilibre alimentaire des enfants

### ✓ **Le choix des plateaux repas :**

Le moment du repas est un temps d'expérimentation pour le tout-petit. Il utilise tous les sens dont il dispose : la vue, l'odorat, l'ouïe... et le toucher. Mettre les mains dans son assiette, manipuler la nourriture lui permet d'évaluer la texture, la température... Utiliser ses doigts pour se nourrir est aussi une occasion pour lui de développer ses habiletés motrices. Apprendre à manger proprement, armés de ses 5 sens et de ses 10 petits doigts, s'acquiert avec le temps et la pratique.

Le plateau repas va permettre à l'enfant de laisser libre court à sa curiosité naturelle malgré la période de néophobie qui touche les enfants à partir de 2 ans. Ces derniers seront plus enclins à goûter de tout.

L'ordre des aliments du repas est un code social et non une notion diététique. Il n'y a donc pas d'intérêt à insister pour que l'enfant mange son plat avant son dessert. L'attente du dessert et l'impatience que cela génère peut même empêcher l'enfant de prendre son plat sereinement. La proposition du plateau-repas, autorise l'enfant à manger dans l'ordre qui lui plaît. Cette notion de plaisir est primordiale et permet à la curiosité de l'enfant de s'exercer

Lorsque l'ensemble du repas est proposé sur un plateau, de l'entrée au dessert, il n'y a plus d'enjeux. Comme l'enfant a l'assurance d'avoir son dessert, son bout de pain, ou autre, la tension disparaît. Les professionnels veillent au bon déroulement du repas. Mais ne forcent pas. Si un enfant ne mange pas, il n'y a pas de chantage, ce n'est pas de violence éducative ordinaire, comme : mange ton plat et je te donne ton pain ou ton dessert...

Des limites sont données avec bienveillance ; nous énonçons les interdits : « on ne jette pas les boulettes de pain sur les adultes ou il est interdit de mettre de la purée dans les cheveux du copain ! ... (car oui, l'adulte bienveillant n'est pas un zombie, il sait mettre des limites).

### ✓ **La préparation sur place et la place du local**

Un travail a été mis en place au sein de l'établissement pour répondre à l'enjeu de la place des produits BIO et Locaux dans nos propositions de repas. Notre engagement dans la démarche de Labellisation Ecolo Crèche, nous incite à aller plus loin et travailler encore plus pour augmenter le pourcentage de ces produits au quotidien.



Dans ce cadre, un travail sur la préparation, les quantités proposées et la présentation des plats a été mené. L'objectif sera celui d'atteindre à minima, les 20 % de produits BIO dans les menus proposés et d'augmenter la part du local. Nous étions à 17% de BIO en 2023 et 40 % de local.

### 2.4.2 L'allaitement à la crèche

L'allaitement à Bulle d'Eveil a toute sa place et fait partie intégrante de l'organisation du quotidien. Les parents qui souhaitent poursuivre leur projet d'allaitement pour leur enfant sont accompagnés dans ce sens et tout est mis en place pour le favoriser. La maman est libre de venir dans la journée pour allaiter son enfant ou de donner son lait le matin à son arrivée. Celui-ci sera confié aux professionnels qui le donneront à l'enfant en appliquant les règles d'hygiène et de mise en température en vigueur. Un fauteuil d'allaitement est à disposition dans chaque espace.

### 2.4.3 Les régimes alimentaires

Si, pour des raisons médicales, un régime alimentaire était nécessaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi entre la structure, la famille et les parents. Dans ce cas là uniquement, si la structure ne peut pas répondre à la demande, les parents pourront apporter le repas ou certains aliments pour leur enfant.

Pour convenance personnelle, un repas sans viande ou sans porc sera possible, mais il ne sera pas proposé de substitut à la place. A charge des parents de proposer les protéines animales le soir pour respecter l'équilibre alimentaire nécessaire à la santé et au développement de leur enfant

Un menu végétarien par semaine est systématiquement proposé.

### 2.4.4 Le sommeil

Nous le savons tous, le sommeil est vital pour tout être humain. Un bon sommeil réparateur est fondamental pour nous assurer un bon équilibre physique et psychologique. Bien dormir entraîne des conséquences importantes sur la santé au quotidien. En effet, le sommeil est indispensable au développement cérébral de l'enfant et il améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent. Un bon sommeil favorise aussi une bonne immunité et limite les risques d'obésité

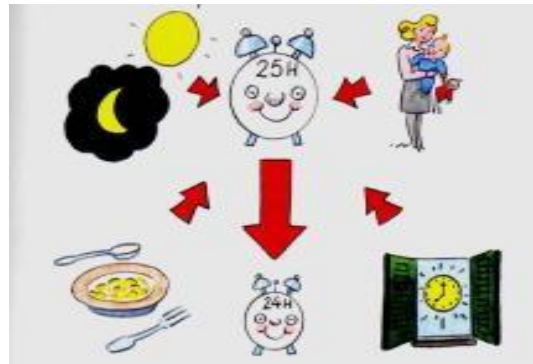
A nous d'aménager de façon respectueuse et efficace ces temps de repos qui leurs sont si nécessaires.

#### ✓ **Comment évaluer le besoin de sieste ?**

Il s'apprécie sur le comportement de l'enfant en fin d'après-midi qui permet d'évaluer la présence ou l'absence d'une privation de sommeil :

- ✓ Privation de sommeil : hyperactivité, irritabilité, agressivité impulsivité,
- ✓ Absence de privation : enfant calme, indépendant, émotionnellement stable.

Quel que soit l'âge, le rythme jour/nuit de 24 heures et la synchronisation de tous nos rythmes biologiques ne peuvent s'installer sans donneurs de temps



- ✓ **Que mettons nous en place à Bulle d'Eveil pour favoriser et assurer un sommeil de qualité aux enfants que nous accueillons ?**
- Nous créons un climat favorable à l'endormissement (temps calme, tps de câlin dans les bras, poser sa voix, continuité de soin...).
- Nous observons, repérons et respectons les signes de fatigue (pleurs continus avec le besoin d'être pris dans les bras, regard vague, irritabilité, frottement des yeux...) Parfois un enfant montre des signes de fatigue vers 11 h, nous répondrons peut-être plus à son besoin en le couchant plutôt qu'en lui proposant son repas dans l'immédiat.
- En familiarisant le lit (doudou, turbulette, photo...),
- En mettant en place des rituels de sieste : temps de comptines, musique douce (toujours la même si possible et toujours à la même heure).
- Nous évitons le noir total et favorisons une légère pénombre afin de différencier le jour et la nuit.
- Nous prenons le temps avant de lever un enfant dès les premiers pleurs. Nous lui donnons la chance de pouvoir se rendormir en écoutant et observant.
- Nous avons en tête que certains enfants ont besoin de pleurer pour s'endormir, cela peut être une façon de s'auto apaiser.
- Si pour certains enfants, il est plus difficile de dormir dans une chambre, nous pouvons mettre son lit dans la salle de vie pendant quelques temps. L'ambiance familière de la section peut le rassurer et ainsi lui donner confiance pour retourner dans le dortoir.
- Il est préférable qu'un enfant ne soit pas endormi dans les bras et déposé endormi dans son lit. Il ne retrouvera pas les mêmes sensations au réveil et cela peut être source d'angoisse pour lui.

- Nous pouvons appliquer la règle des 5-10-15 minutes (ou 2-6-12) et conseillée aussi aux familles. Cette méthode a pour but d'accompagner les petits vers un endormissement autonome.
- Nous respectons le rythme de chaque enfant. Certains enfants ont moins besoin de dormir que d'autres.
- Même si nous avons pour principe de ne pas réveiller un enfant qui dort, nous pouvons adapter le réveil de l'enfant afin de maintenir son rythme en concertation avec les familles. Au-delà de 15 h 30, nous savons que la sieste tardive peut avoir un impact sur l'endormissement du soir chez certains enfants.
- Enfin, pour nous, la communication avec les familles est primordiale, l'échange est une priorité pour accompagner l'enfant dans le sommeil.

Gérer des individualités en collectivité, un grand et beau défi qui demande observation, souplesse, écoute et bienveillance.



## 2.4.5 L'hygiène et les soins corporels

Les pratiques autour des soins d'hygiène ont évolué, à la fois pour respecter la physiologie de l'enfant mais aussi pour favoriser son autonomie tout en faisant attention à son intimité. Nous avons pris le temps de reprendre en équipe les nouvelles approches et faire émerger ce qui selon nous doit être considéré comme une priorité. Nous avons alors élaboré une charte autour de la notion de soins et d'hygiène pour l'enfant accueilli que nous nous attachons à appliquer au quotidien.

### **Mon corps et moi avons besoin de confort :**

- ✓ J'ai besoin que l'adulte m'observe et veille à mon confort afin de répondre à mes besoins (change à la demande, mouchage, vêtements appropriés...).
- ✓ Je suis changé en fonction de mes besoins et pas forcément à heure fixe.
- ✓ J'ai besoin que l'adulte respecte mon stade de développement (âge, capacités motrices, change debout / allongé).
- ✓ J'ai besoin d'avoir mon espace d'intimité lors du temps de change ou quand je vais aux toilettes (organiser ce temps de sorte qu'il n'y a pas plus de deux ou trois enfants dans la salle de change).
- ✓ Il est primordial pour moi que l'adulte verbalise et se mette à ma hauteur car le temps de soin est aussi un temps d'échange.
- ✓ Prendre son temps pendant ce moment de soin doit me permettre de développer mon autonomie (me déshabiller, me laver seul avec le gant de toilette, utiliser l'escalier ...).
- ✓ Ma tenue vestimentaire est adaptée à ma vie d'enfant, favorisant le jeu libre et la motricité et si j'ai trop chaud cela peut être un facteur d'excitation.
- ✓ Être pieds nus le plus souvent possible, me permet d'avoir de meilleurs appuis et de ne plus glisser. Mes découvertes sont ainsi facilitées.
- ✓ Je suis découvert pour dormir afin d'être rhabillé au lever. (Un body et une turbulette ou une couverture suffisent)

D'un point de vue pratique, les couches sont fournies par la crèche. Dans un souci de bien être et de cohérence dans une démarche de développement durable, nous privilégions les couches Bio pour les plus petits (taille 3 / taille 4).

Les changes sont faits avec de l'eau et du savon. Les gants et les serviettes sont fournies et entretenus sur place.



## 2.5 Le développement, le bien-être et l'éveil

**2<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant :** » *j'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »*

### 2.5.1 Le jeu et activités

**4<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** « *Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».*

**6<sup>ème</sup> principe de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** « *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »*

Le jeu n'existe pas en tant que tel chez le tout petit. Il est avant tout une exploration pour lui, une expérimentation de son environnement pour comprendre le monde qui l'entoure.

L'enfant est un chercheur, il fait des hypothèses, les vérifie ou en élimine certaines. Au niveau de son cerveau, grâce à l'exploration, l'expérimentation, l'enfant active le circuit de la récompense. En manipulant, en explorant son environnement le cerveau va sécréter de la dopamine, hormone du bien-être, ce qui suscite encore l'envie d'explorer et de refaire le même genre d'expérience.

Cette recherche, cette expérimentation est nommée par l'adulte « le jeu » qui est donc un outil fondamental pour l'enfant, pour recréer le réel et pour mieux le comprendre. Cet espace de l'imaginaire permet d'apprivoiser, et de supporter le réel.

Le rôle de l'adulte, du parent ou du professionnel, peut être double :

- actif, l'adulte joue avec l'enfant, il est en interaction avec lui, dans un moment de partage
- passif, il est là simplement en tant que présence rassurante ; l'adulte représente alors le cadre qui va assurer à l'enfant tout au long de son expérimentation, qu'il est en sécurité puisqu'il va veiller sur lui ; le jeu est possible si l'enfant se sent en sécurité que ce soit sécurité physique ou affective.

Cette deuxième posture est plébiscitée dans le monde professionnel car elle permet à l'enfant de faire ses libres explorations et détourner autant qu'il le souhaite la fonction première du jeu. Ceci permet alors une utilisation à l'infini du jeu choisi.

Le professionnel est défini alors comme un adulte PHARE au milieu des enfants qui joue. L'adulte propose un univers et laisse l'enfant l'explorer sans intervenir si ce n'est pour assurer sa sécurité physique et affective.

La priorité est donnée au jeu libre pour permettre la découverte par l'enfant mais **qu'est-ce que le jeu libre ?**

« A la crèche un tout petit doit pouvoir faire sa vie, laissons-les jouer librement. Car pour s'occuper de bébés et de petits mieux vaut « être » avec eux que leur faire faire ».

Les jeux libres sont des espaces où l'enfant va explorer et apprendre par lui-même. C'est le moment où l'enfant construit son identité et sa personnalité. Le professionnel étant comme accompagnant et non comme celui qui décide. L'enfant ira voir l'adulte s'il en a besoin. Ces types de moment sont importants pour observer les comportements des enfants entre eux, mais aussi individuellement, même si les temps à la crèche sont rythmés. Notamment par le rituel du matin, comme des comptines ou lectures, qui sont là pour rassurer l'enfant (la répétition favorise la sécurité affective). L'enfant va alors explorer à sa manière. Les petits groupes d'enfant favorisent l'exploration mais aussi la disponibilité de l'adulte pour observer ou accompagner.

Il est proposé 4 familles de jeux :

- Les jeux d'exercices qui se composent de jeux Sensoriels, moteurs et de manipulations,
- Les jeux symboliques qui se composent de Jeux de rôles, de mise en scène, de représentation, de jeux d'assemblage,
- Les jeux d'agencement et de construction,
- Les jeux de règles qui sont les jeux de parcours, mémoire, puzzle, jeux sportifs.

Outre ces quatre types de jeux, on retrouve deux autres espaces essentiels qui sont l'espace « maternage » et l'espace « cocon ».

L'espace maternage permet l'imitation du lien parents / bébés qu'ils ont vécu depuis petits et L'espace « cocon » permet de rassurer l'enfant et de profiter d'un endroit plus calme pour ceux qui ont besoin de se poser ou de s'isoler du groupe par moment.

L'aménagement de l'espace au quotidien est pensé et organisé pour pouvoir proposer ces différents jeux aux enfants accueillis. Le professionnel d'ouverture s'attache à créer ces espaces avant leur arrivée

### **Il existe aussi les jeux dirigés**

*« Une activité qui empêcherait les enfants de jouer est une activité qui perd son sens ».*

Avant de proposer des jeux dirigés il est essentiel de prendre des temps d'observation. Lorsqu'un temps de jeu dirigé est proposé, l'enfant peut choisir s'il souhaite ou non y participer.

Un temps de jeu peut être dirigé mais il ne faut pas en attendre de rendu de l'enfant. Le jeune enfant a besoin d'explorer par ses sens, par la manipulation et non de produire quelque chose.

En effet, si l'adulte empêche l'enfant de faire ou qu'il fait à sa place, l'enfant n'aura pas la possibilité d'explorer. Par exemple, lorsqu'un enfant prend un pinceau cela va favoriser sa motricité fine, s'il touche la peinture, il va découvrir la matière.



L'enfant qui est en train de jouer n'a pas la notion du temps, il est en pleine découverte. Il n'est donc pas nécessaire de l'interrompre pour aller en activité dirigée.

Laisser l'enfant détourner le jeu s'il le souhaite, le laisser explorer est aussi une activité. Un lit peut devenir une voiture, un train, un bateau...l'imaginaire prend alors sa place et alors tout est possible....

### **Mais aussi à l'extérieur :**

L'extérieur apporte de réels bienfaits à l'enfant notamment :

- ✓ Encourager la créativité du jeune enfant,
- ✓ Développer la confiance en soi,
- ✓ Meilleure qualité de sommeil,
- ✓ Développer les capacités motrices, son équilibre et sa coordination
- ✓ Le manque de nature peut créer des problèmes de santé (maladies vasculaires, dépression, stress, obésité, oxygénation), de socialisation,
- ✓ Eviter de remplacer le soleil par des vitamines D synthétiques,
- ✓ Expériences multisensorielles,
- ✓ La nature est un pilier éducatif, un besoin fondamental,
- ✓ Stimulation des 5 sens,
- ✓ Création de souvenir, de plaisir,
- ✓ Gestion des émotions (frustration, colère...),
- ✓ Favorise le langage,
- ✓ Impact positif sur l'apprentissage et la concentration,
- ✓ Favorise le développement cognitif, émotionnel et global,
- ✓ Pouvoir explorer, découvrir, observer et être autonome,
- ✓ Meilleur système immunitaire,
- ✓ Limiter le temps des écrans.
- ✓ Pour l'adulte c'est aussi favoriser les échanges avec les enfants en s'appuyant sur ce que propose la nature, c'est favoriser leur autonomie, en se positionnant en tant qu'observateur suivant les besoins de l'enfant. Comme pour d'autres moments de la journée il est important de prendre en compte les besoins de l'enfant et respecter son choix.

Quelques jeux :

- ✓ Éléments de la nature (terre, bois, cailloux, herbes, feuilles d'arbre...),
- ✓ « Un enfant peut utiliser une branche comme si c'était un balai et la transformer en fourchette ou en baguette magique à mesure qu'il joue. »,
- ✓ Environnement extérieur (ciel, nuage, insectes),
- ✓ Jeux moteurs (échasses, cerceaux, ballons, contenants),
- ✓ Bac de manipulation,
- ✓ Jeux symboliques (cuisinière),
- ✓ Maternages (bébé avec poussette).

## **Voici une liste de tout ce que je peux faire à Bulle d'Éveil**

### **Jouer, rêver, utiliser, profiter, créer...**

- Des éléments de la nature,
- Jeux symboliques dinette, poupons,
- Malle à déguisements, animaux, petites voitures,
- Cache-cache
- Matériel de récupération
- Mur de musique
- Cabane
- Structure de motricité
- Manipulation, transvasement ( sable, eau, terre, feuilles...)
- Temps lecture, chanson
- Sieste extérieur
- Dessiner avec des craies
- Jeux libres
- Vehicules
- Marelle / élastique
- Coin calme et/ou coin cachette (transat, hamac, coussins...)
- Jeux de construction (lego géant)
- Bulles
- Jeux d'eau, peinture invisible, peinture
- Planter des graines de fleurs, potager
- Découverte de la faune et la flore (loupes)
- Parcours sensoriel (pieds nue dans l'herbe)
- Ballons

### 2.5.2 L'approche artistique et culturelle

La structure Bulle d'Eveil a l'avantage de bénéficier des services de la commune de Belley et notamment des infrastructures ainsi que des partenariats dans le domaine artistique et culturelle.

Ainsi les enfants peuvent bénéficier de temps d'éveil à la musique grâce à l'intervention régulière de professionnels du conservatoire mais aussi de temps « contes » grâce à la médiathèque de Belley ou par l'emprunt de livres et/ outils d'animation toutes les six semaines.

La structure s'investit également aux manifestations proposées par le conseil départemental de l'Ain avec deux manifestations :

- ✓ Graine de lecteur : Prix du meilleur livre jeunesse, les professionnels lisent aux enfants les livres sélectionnés et votent pour le meilleur.
- ✓ Première Page : Permet aux familles d'avoir le livre voté par Graine de Lecteur durant un temps d'animation.

Les parents sont associés à ces différents temps proposés.

Bulle d'éveil participe également tous les deux ans au festival « Mélimômes » qui couvre le territoire Bugey Sud et propose aux enfants un temps artistique et culturel sur une période donnée. Une thématique est définie lors d'une réunion de travail avec les différents services concernés (culture, conservatoire, centre social...) et travaillée en amont des dates définies avec la participation de l'équipe de Bulle d'Eveil.

Des spectacles réguliers sont également proposés notamment sur les fêtes de fin d'année « scolaire et civile » mais aussi en cours d'année selon les projets en cours. Les spectacles sont choisis en fonction de la thématique de l'année. Ils sont également choisis en fonction des critères de démarche écoresponsable en favorisant les intervenants qui œuvrent et créent leur spectacle dans ce sens.

Bulle d'éveil s'associe également au festival « Les Epicuriennes » organisé par la ville de Belley. La semaine est consacrée à la gastronomie, et une déclinaison du thème et du menu défini pour le festival est proposée aux enfants.

### 2.5.3 L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tous stéréotypes. Il en va de même pour tous les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité ».

#### **Qu'est-ce-que le genre ?**

« La distinction entre sexe et genre est un concept qui différencie le sexe biologique (l'anatomie d'une personne, le système reproducteur, et les caractères sexuels secondaires) du genre, qui désigne l'identité de genre reconnue par une société à tout individu. »

Lors d'une réunion pédagogique et afin d'enrichir le projet d'établissement, les professionnels ont travaillé sur l'importance d'une réflexion et la mise en place de pratiques visant à faire évoluer les mentalités.

Pour nous professionnels, il est fondamental que l'enfant soit accueilli sans distinction de genre.

En effet plus tôt les enfants seront considérés égaux dans leurs émotions, leurs capacités intellectuelles et motrices, plus tôt ils reproduiront un schéma égalitaire entre les hommes et les femmes. Afin de garantir cette égalité dans l'accueil des enfants au quotidien, nous accompagnons les enfants dans la construction de leur identité tout en leur permettant de faire des choix, de favoriser l'égalité et éviter l'exclusion.

Ces réflexions permettent d'éviter les déséquilibres liés aux genres fille / garçon. Par exemple les filles seront autant stimulées et encouragées que les garçons dans les activités ludiques (construction, motricité). L'apparence et les émotions des garçons seront autant prises en considération que celle des filles. L'égalité est fondamentale dans l'accueil du jeune enfant et dans nos pratiques car, en limitant les stéréotypes du genre, nous favorisons l'imagination, la créativité et la spontanéité des enfants. Cette prise en considération permet aussi de favoriser la tolérance et l'estime de soi.

#### **A Bulle d'Eveil, je suis un enfant et ...**

- *Je joue avec tous les jeux, je participe aux activités proposées que je sois une fille ou un garçon.*
- *Je me déguise comme je veux.*
- *Au repas, tout le monde a les mêmes assiettes, verres et couverts.*
- *Quand je veux jouer, lire et chanter je fais mes propres choix, sans influence de l'adulte ou de l'environnement.*
- *Si j'ai besoin d'être changé et que je n'ai pas d'affaire de rechange les professionnels vont me proposer un vêtement adapté à ma taille quelle que soit sa couleur.*
- *Que je sois fille ou garçon l'adulte respecte et écoute mes émotions.*
- *Les professionnels font les mêmes transmissions à mes parents que ce soit le papa ou la maman.*
- *A l'extérieur, que je sois fille ou garçon je joue avec tous les jeux extérieurs.*



# TOUT LE MONDE PEUT AIMER:

LE BLEU

LE ROSE

LES PRINCESSES

LES DINOSAURES

LE SPORT

LA DANSE

LES BEBÉS

LES LICORNES

LA SCIENCE

LE MAQUILLAGE

LES CAMIONS

LES POUPEES

LA CONSTRUCTION

LES CHEVEUX LONGS

LES CHEVEUX COURTS

LA LUTTE

LA LECTURE

LA PLANCHE À ROULETTES

L'INFORMATIQUE

LES BLAGUES DE PETS

LA CUISINE

©Elise Gravel



# **3. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### 3. Le projet social et de développement durable

Le rapport annuel de 2023 de l'Observatoire National de la petite enfance (ONAPE) laisse apparaître qu'en France, 44% des enfants ont un mode de garde (18% en EAJE, 20% auprès des assistants maternels et 2% par la famille) contre 56% enfants sont gardés par un des deux parents.

Dans le département de l'Ain, l'offre d'accueil s'élève à 14 600 places disponibles pour les familles dont 10600 auprès des assistants maternels.

C'est près de 22100 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil dans le département et avec 60 places offertes sur 100 enfants<sup>13</sup>, l'Ain se classe parmi les départements avec une capacité d'accueil la plus importante.

Dans le Bugey et plus particulièrement le Bugey Sud, le nombre de place se situe entre 45 et 55 places pour 100 enfants se rapprochant ainsi du taux national de 56 places pour 100 enfants.

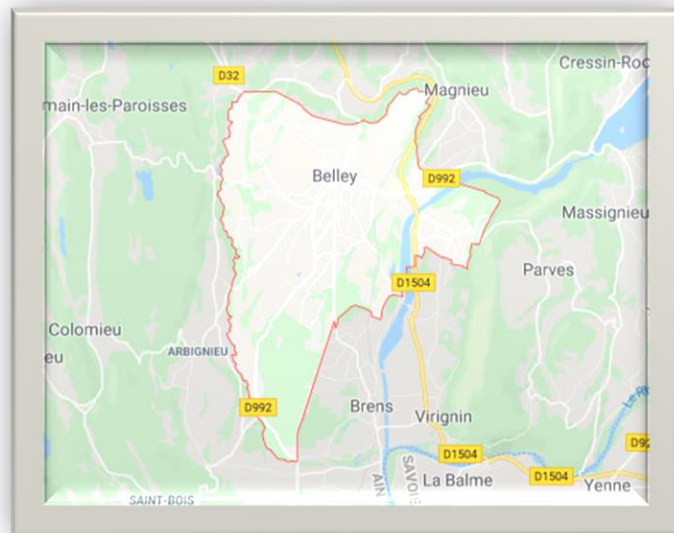
L'Espace petite enfance Bulle d'éveil, s'inscrit dans ce contexte. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et partenarial ainsi que celle de la participation des familles et des actions en faveur de la parentalité sont détaillées dans les suites de ce préambule.

#### 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Située dans un secteur rural, aux frontières des départements de la Savoie et de l'Isère, Belley est aussi **capitale du Bugey, et chef-lieu de canton** (33 communes), sous-préfecture chef-lieu d'arrondissement (105 communes) et ville la plus importante de la communauté de communes Bugey sud avec 9 500 habitants.

La Ville de Belley fait partie des Villes de l'Ain du zonage de la politique de la Ville. Celle-ci est portée par la Communauté de commune Bugey-Sud.

Le zonage de la Politique de la Ville a permis à la Ville de Belley de voir entrer début 2024, un deuxième quartier dans la géographie prioritaire. Le quartier de la « Bouvardière » a rejoint les quartiers de « Brillat-Savarin et du Clos Morcel » L'objectif de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre ces quartiers prioritaires et le reste de la commune, et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers identifiés.



<sup>13</sup> Source : PortraitSocial-Caf01-Nov2021



## ✓ **Cadre de vie**

La ville de Belley est située au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le département de l'Ain à :

- ½ heure de Chambéry et d'Aix-les-Bains,
- 1 h de Lyon, Genève et Grenoble,
- 3 h 30 de Paris en train (gares de Virieu-le-Grand à 12 km et Culoz à 16 km),
- ¾ d'heure de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, à ½ h de l'aéroport du Bourget-Chambéry et à 1 h de Genève-Cointrin.

Belley est une ville de services dotée d'un tissu industriel très diversifié. Plusieurs entreprises sont installées sur la Commune en lien avec les problématiques énergétiques (CNR, VOLVO, CIAT, COMATEL, CONDUCTIX WAMPFLER, COMATEL) ou l'agro-alimentaire et le luxe (GUILLOTEAU et HERMES).

L'artisanat constitue aussi une part importante de l'emploi de proximité.

Les déplacements se font majoritairement en voiture sur le secteur.

Le territoire est tourné vers l'avant pays savoyard du fait de la proximité avec la ville de Chambéry. Une ligne de bus avec 8 allers - retours est en place depuis 2022 et il existe un transport à la demande qui a été mis en place par la CCBS <sup>14</sup>, service de transport de porte à porte, réservé aux personnes :

- ✓ âgées de plus de 75 ans,
- ✓ à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- ✓ bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- ✓ demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle,
- ✓ jeunes de 15/18 ans (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024).

Cette offre est complétée par une ligne de Bus traversant Belley, mise en circulation à partir de septembre 2024.

A Belley, les logements sont occupés à 66 % par des propriétaires et 31 % par des locataires. Trois bailleurs se partagent les logements sociaux de la commune avec 1 104 logements proposés dont 38 % dans le QPV.

## ✓ **Les structures existantes**

Sur le territoire une diversité de structures et de services pour les familles et leurs enfants sont proposées :

- ✓ 6 structures petite enfance : 3 Multi-accueil PSU (prestation de service unique) soit 145 places sur l'ensemble des communes de Belley, Culoz et Brégnier Cordon ;
- ✓ 3 Micro-crèche PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) à Belley, Virignin et Artemare soit 36 places ;
- ✓ 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Bulle d'Eveil ;

---

<sup>14</sup> Communauté de communes Bugey Sud

- ✓ 8 Accueils de loisirs (Périscolaire et/ou Extrascolaires) dont 24 places de 3 ans et 6 mois à 5 ans sur le Centre de loisirs de Belley
- ✓ 1 centre social et 2 espaces de vie sociale (EVS).

A cela, en places d'accueil petite enfance, il faut rajouter 135 assistantes maternelles sur la CCBS soit environ 400 places possibles de 3 mois à 6 ans et 8 places dans une maison d'assistantes maternelles.

✓ **Les structures du CCAS de Belley :**

Le relai petite enfance, situé dans l'espace Bulle d'Eveil, est un réel atout dans la gestion des demandes d'accueil mais aussi pour le partage de temps festifs pour les enfants. Il propose également des formations communes aux assistantes maternelles fréquentant le Relai et les professionnels de la crèche.

Le centre social « Escale » s'inscrit dans la politique sociale de la ville de Belley. Il est ouvert à tous, et identifié comme un lieu d'animation globale, familiale et intergénérationnelle, Il accueille principalement la population de Belley, en veillant à la mixité sociale.

Bulle d'Eveil et le centre de loisirs du centre social sont en lien pour ce qui concerne l'accueil des enfants de 3 à 4 ans, dits « périscolaires », lors de la première année de maternelle. Une commission d'attribution des places au printemps permet de créer une passerelle entre les 2 structures pour les enfants scolarisés en petite section.

La politique sociale est portée par le CCAS de Belley et repose sur 5 axes forts :

- ✓ S'engager dans un accompagnement global des Belleysans en difficulté,
- ✓ Développer et adapter les services aux besoins des familles,
- ✓ Encourager les jeunes à être acteurs de leur ville et de leur parcours,
- ✓ Donner une place dans la cité aux personnes vulnérables,
- ✓ Améliorer l'accès à la santé et à la prévention pour tous sur le territoire.

Des partenariats ont été tissés avec les services et structures environnantes :

- La médiathèque : un temps conte est proposé par la médiathèque tout au long de l'année sur les quatre groupes
- Le conservatoire : une activité découverte musicale se déroule sur six séances par groupe et suit le thème choisi par l'équipe qui sera le fil conducteur sur toute l'année.
- L'EHPAD du centre hospitalier Bugey Sud : une convention de partenariat a été signée pour un temps d'échange intergénérationnel qui permet à un groupe d'enfant de se rendre régulièrement au sein de l'établissement mais aussi à l'inverse, de partager des temps goûter certains après-midis avec un groupe de personnes âgées au sein de Bulle d'Eveil.

## ✓ **Les besoins de garde recensés sur le territoire et tendances d'offre d'accueil et les demande des familles**

La création et l'ouverture d'un RPE <sup>15</sup> pour la commune de Belley en septembre 2021 a permis progressivement de centraliser, avec la crèche, les demandes d'accueil sur le secteur Bugey Sud (hors Valromey). Un travail à l'échelle du territoire Bugey Sud est mené par le CCAS de Belley et le RPEi de Champagne en Valromey pour permettre aux assistants maternels des communes voisines de bénéficier des services proposés par le RPE.

Sur les deux dernières années, le nombre d'assistantes maternelles qui ont effectué une demande auprès du RPE a augmenté, tandis que celles des familles s'est maintenue (environ 60 demandes, principalement pour une aide dans la recherche d'une place d'accueil à la suite de recherches infructueuses).

Les différentes structures existantes ainsi que les places chez les assistantes maternelles représentent environ 600 places d'accueil proposées pour 1 000 enfants de 0 à 3 ans sur le territoire. Ceci rejoint les chiffres du département et situe quasiment au niveau de la moyenne française en termes de places d'accueil.

Pour l'accueil en périscolaire, le centre de loisirs propose 24 places à la journée (et 36 le matin) sur les mercredi et vacances scolaires. Bulle d'Eveil participe à la proposition de places pour le secteur avec environ 20 places par an sur ces périodes (pour les enfants de 3 à 4 ans et sur des places vacantes laissées par les autres contrats) ouvert à tout public et représentant environ 6 200 heures de réalisées sur la période 2022/2023.

L'offre d'accueil se maintient pour l'instant sur le territoire et trouve son équilibre entre la diminution du nombre d'assistantes maternelles et la création de places complétée par l'ouverture de micro-crèches et d'une MAM sur le territoire.

Dans les prochaines années, les départs à la retraite d'assistante maternelle risquent de faire diminuer le nombre de places d'accueil sur le secteur. On comptabilise sur les 33 assistantes maternelles de la commune de Belley, 54 % qui ont plus de 55 ans.

Alors que, conformément à la tendance nationale, on observe une baisse de naissance dans le département de l'Ain, celle si sur le territoire Bugey Sud se maintient depuis les 3 dernières années. Néanmoins, une diminution s'observe sur la ville de Belley avec 78 naissances en 2022 (85 les années précédentes).

L'espace petite enfance Bulle d'Eveil s'est inscrit dans ce contexte et le choix a été fait, en préparant le projet de la construction de l'établissement, de ne pas augmenter le nombre de places sur la commune. En regroupant les 3 anciennes structures gérées par le CCAS (multi accueil, jardin d'enfant et crèche familiale), le nombre de places des 3 structures a défini l'agrément du futur établissement. La crèche familiale de 11 places a fermé ses portes en aout 2019.

---

<sup>15</sup> Relai Petite Enfance

Le jardin d'enfant ayant vu son effectif diminuer drastiquement à la suite de la loi de la scolarisation obligatoire à 3 ans, la modification a été apportée, en cours de projet, de modifier les 2 agréments, EAJE et Jardin d'enfants, en un établissement multi accueil de 89 places.

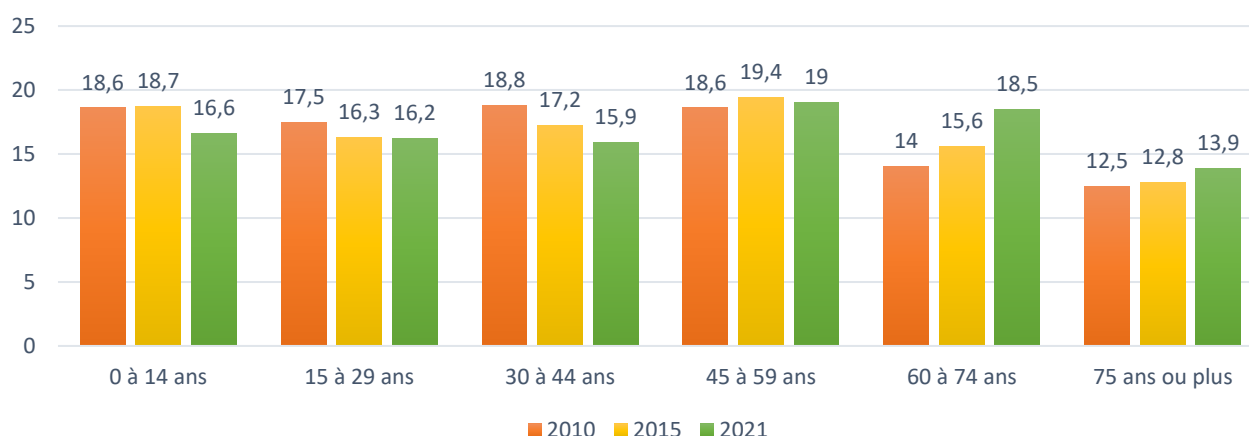
Bulle d'Eveil fait partie des très grandes crèches selon la répartition officielle et est, à ce jour, la plus grande du département.

✓ **Les évolutions démographiques et les données socio-économiques**

✓ **Profil des familles<sup>16</sup> :**

La population Belleysanne est majoritairement représentée par les 30 - 74 ans et + pour 53,30 % des hommes et 53,10 % des femmes, dont 22 % par les 45/59 ans. La population 0/14 ans est en diminution. En 2020, le taux de natalité était de 10,80 ‰ pour 1 000 habitants légèrement en dessous de la moyenne nationale de 11,20 ‰.

### Population par grandes tranches d'âges à Belley



Il est à noter le maintien de la natalité sur le bassin Belleysan. Les communes voisines comprises dans le bassin de Belley ont un taux de natalité de 13,10 ‰ pour Chazey Bons, 12 ‰ pour Virignin et 9,20 ‰ pour Brens. Le nombre de naissance sur la commune de Belley est en baisse depuis plusieurs années (78 en 2022 après une stagnation à 85 par an environ, sur les 3 années précédentes) et se maintient sur le bassin Belleysan (285 environ depuis 2015). La population est globalement vieillissante.

En 2021, la population de Belley, susceptible d'avoir des enfants (15 à 44 ans) représente 32,1% contre 59 % de plus de 45 ans. La part des enfants est de 16,60 %. Les 60 à 75 ans et plus ont augmenté de 4% entre 2015 et 2021.

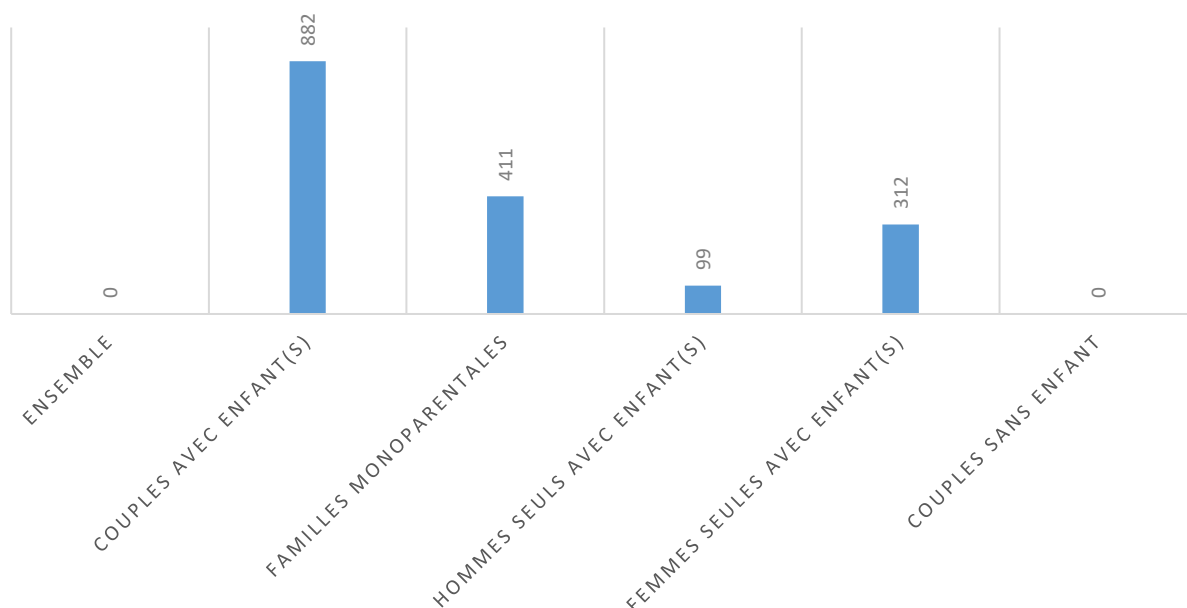
A 70 %, les 25/39 ans vivent en couple. En 2021, le nombre de ménage à Belley est de 8 886 dont :

- ✓ 2 265 couples sans enfants,
- ✓ 3 573 couples avec enfant,
- ✓ 1 036 familles monoparentales avec :
  - 757 femmes avec enfants,
  - 254 hommes avec enfants.

<sup>16</sup> Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-01034#chiffre-cle-1>

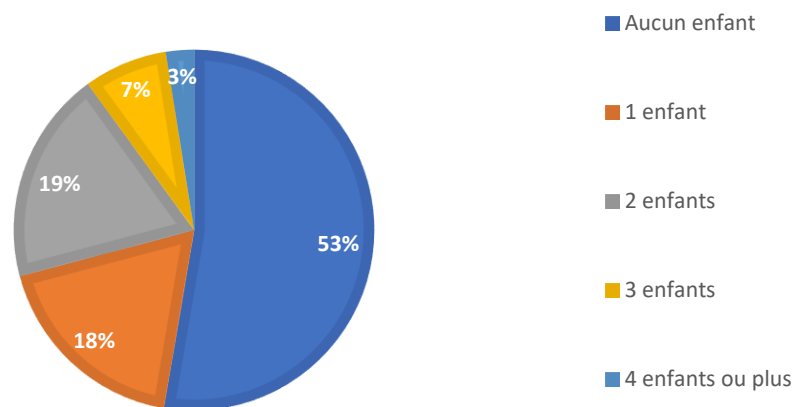
Les familles sont composées à 36,70 % de couples avec enfants et 17 % de familles monoparentales dont 13 % de femmes seules avec enfants et 4 ,10 % d'hommes seuls avec enfants.

## COMPOSITION DES FAMILLES EN 2020



**A bulle d'Eveil, en 2023 sur 184 familles, 12 étaient séparés ou divorcés (6.50 %), et 6 familles étaient monoparentales (3.30 %)**

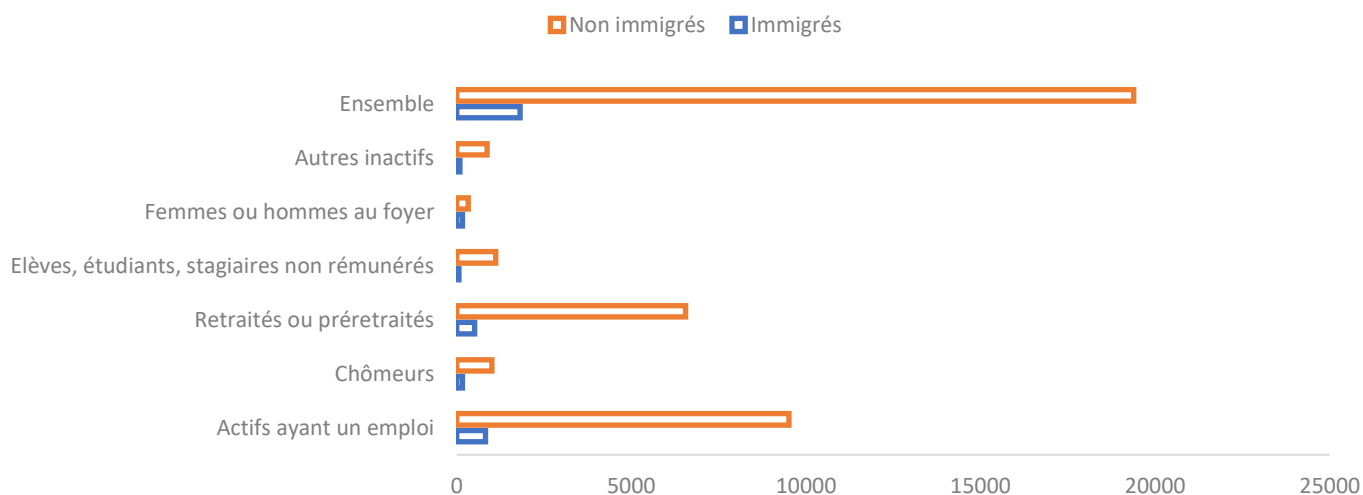
✓ **Constitution des familles selon le nombre d'enfants en 2021 :**



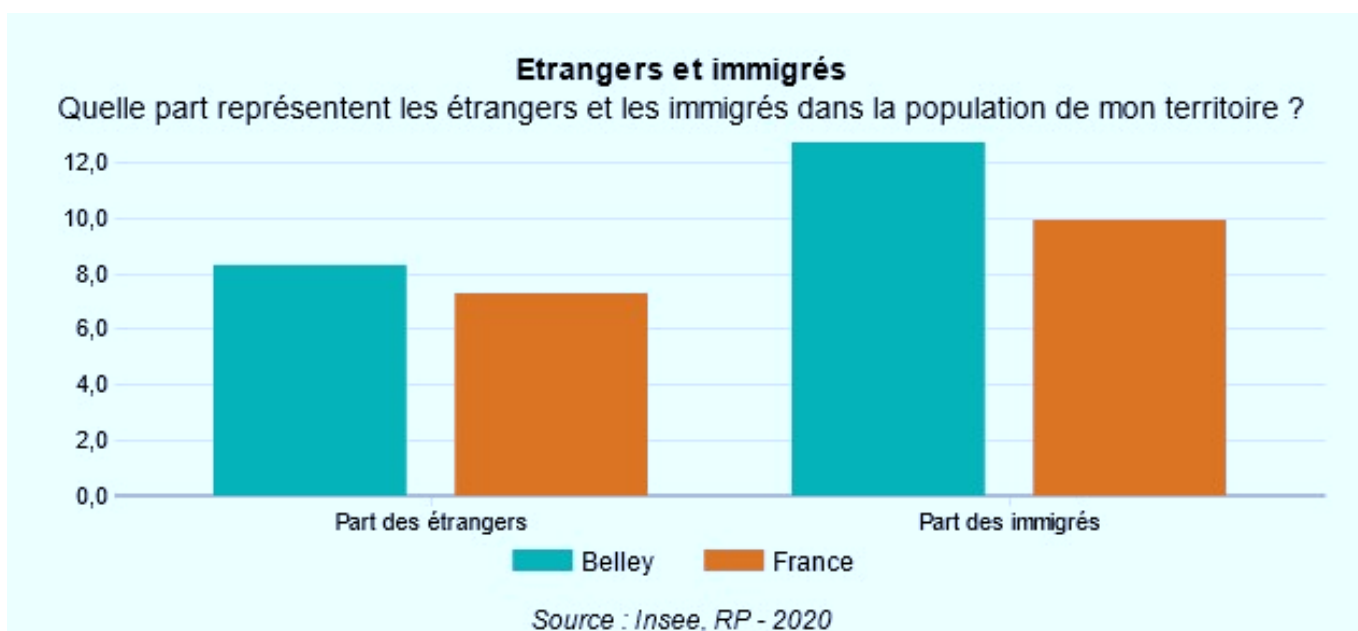
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

2 411 familles dont 53 % sans enfant, 18 % avec 1 enfant, soit 71 % des familles susceptibles d'avoir besoin d'un mode d'accueil pour au moins un enfant, soit environ 1 700 familles.

**Immigration** : En 2022, dans le bassin de vie de Belley étaient recensés 1 811 immigrés dont 874 hommes et 937 femmes. Sur la totalité, 823 sont actifs avec emploi. (38.20 % des femmes et 53 % des hommes).



Source : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633129?sommaire=7633727&geo=BV2022-01034#ancrage-IMG2A\\_V1\\_ENS](https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633129?sommaire=7633727&geo=BV2022-01034#ancrage-IMG2A_V1_ENS)



A Belley, la population immigrante est supérieure à la moyenne nationale. Elle est majoritairement active avec emploi ou à la retraite.

## ✓ Emploi / taux d'activité des parents / chômage

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>506</b>	<b>654</b>	<b>467</b>
Taux de chômage en %	13,1	16,5	12,0
Taux de chômage des 15 à 24 ans	24,5	31,9	20,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	12,0	14,9	11,1
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,2	12,3	9,5

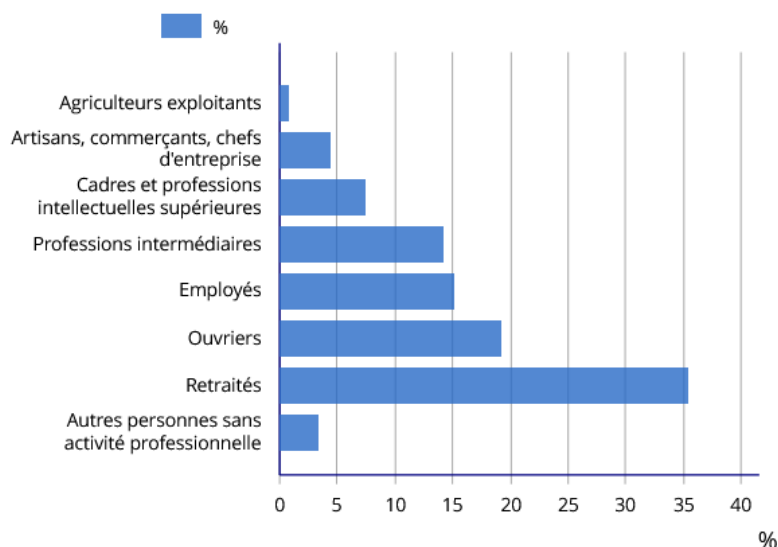
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Globalement, le taux de chômage est en baisse à Belley. Un taux de 12 % est enregistré sur la ville en 2021, en diminution depuis 2015 (- 4,5 points). Les 15/24 ans sont ceux qui ont un taux de chômage le plus élevé, avec 20.2% contre 19.2% dans le reste du département.

Le taux d'emploi chez les couples avec enfants est de 56 % et de 71 % pour les familles monoparentales pour Belley. Parmi les familles monoparentales, 67 % ayant un enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi contre 5 % pour les couples avec enfant(s).

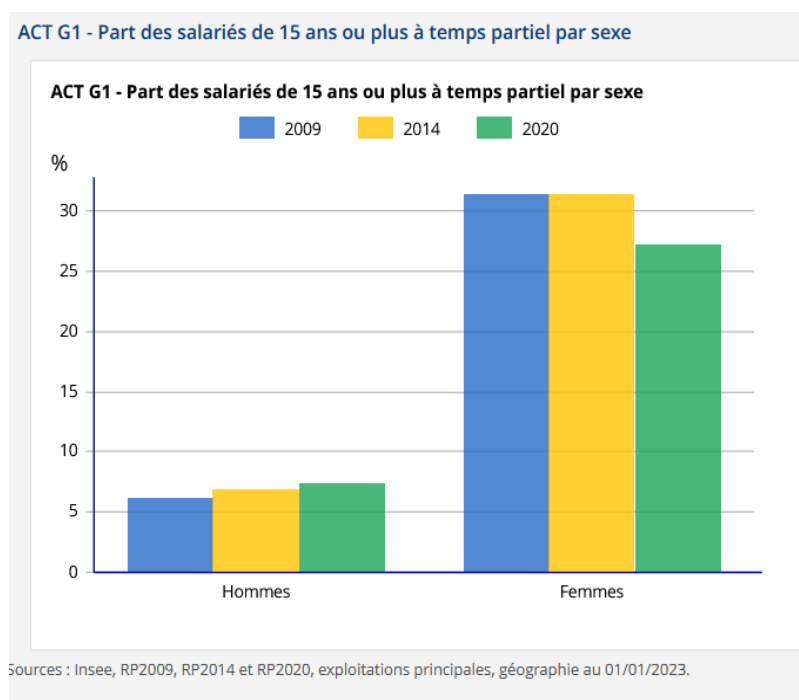
Sur la commune, les catégories socio-professionnelles les plus représentatives sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires qui constituent 50.1% de la population Belleysanne.

### FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020



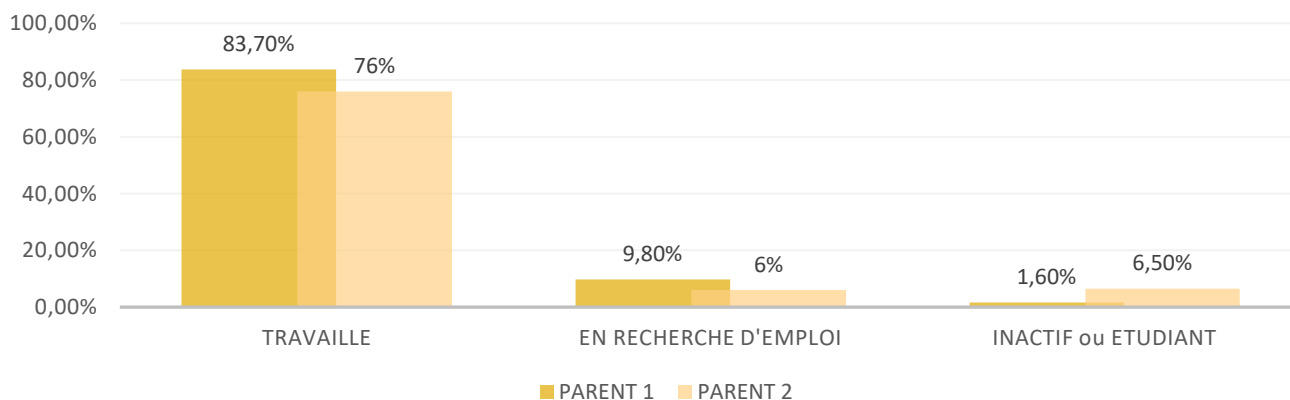
Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

Les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont les plus grands recruteurs avec 36 % des actifs à Belley, suivi du commerce, des transports et des services (31.30 %) et de l'industrie (24.60 %).



Les parents fréquentant la crèche sont majoritairement ouvriers, employés ou professions intermédiaires. Les temps partiels des parents sont fréquents et impliquant des demandes de contrats réduits le plus souvent le mercredi et les vendredis après-midi.

### Activité des Parents à Bulle d'Eveil en 2023



En 2023, sur 184 familles, 76 % d'entre elles ont les 2 parents qui travaillent et 24 % sont en recherche d'emploi, inactifs ou étudiants et 9,80 % (18 familles) étaient des familles monoparentales, divorcées ou séparées.



## ✓ **Difficultés d'insertion sociale et professionnel**

Le revenu médian des familles est de 19 630 € avec 17 060€ pour les familles monoparentales. Le revenu annuel moyen des ménages Belleysans est de 25 362 €, bien en dessous de la moyenne dans l'Ain qui se situe à 33 693 €.

Sur 2 411 familles avec enfants, 17 % en 2021 sont des familles monoparentales, donc isolées. Ce taux se maintient depuis 2010 avec en parallèle une diminution des couples avec enfants. Les familles monoparentales sont encore plus nombreuses au sein du QPV <sup>17</sup>(24.84 %)

L'isolement social de ces familles précaires et/ou monoparentales est une réalité sur le territoire. Ce constat rejoint celui du centre social Escale qui met l'accent sur un isolement des seniors, nombreux à Belley. Les jeunes, majoritairement sur le QPV, sont attachés à leur ville. Un manque de grands équipements sportifs et ludiques a été mis en avant à la suite de l'enquête sociale du territoire.

Les foyers fiscaux imposés sur le territoire représentent 42 % de l'ensemble des foyers, confirmant ainsi la présence marquée de ménages en situation de précarité.

La CAF couvre 50.14% de la population du territoire de Belley :

- ✓ 512 foyers bénéficient de l'allocation rentrée Scolaire,
- ✓ 83 foyers bénéficient de l'AEEH.

## **Les principaux axes du projet social**

Le diagnostic du territoire permet de définir pour l'espace petite enfance Bulle d'Eveil, pour les années à venir et en continuité du travail engagé lors de l'ouverture de la structure, les principaux axes sociaux de travail suivants :

- ✓ Poursuivre le développement de la qualité et l'accessibilité de la crèche
- ✓ Soutenir la parentalité et impliquer les parents
- ✓ Maintenir, voire développer l'accompagnement spécifique auprès des enfants porteurs de handicaps.
- ✓ Développer la notion d'écologie dans le quotidien de l'enfant et en faire un axe d'éducation global.
- ✓ Favoriser l'accès à la crèche aux familles en précarité sociale (familles monoparentales, en recherche d'emploi, enfants des quartiers prioritaires)

---

<sup>17</sup> Quartier prioritaire de la ville

➤ **Comment le projet social inscrit-il la structure dans son environnement au regard des caractéristiques du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité et de la population susceptible de fréquenter l'établissement ?**

En développant ces axes de travail ainsi que le partenariat, Bulle d'Eveil prend sa place en tant qu'entité « petite enfance » dans le paysage territorial. Cet espace, en regroupant la crèche, le relais petite enfance et le lieu d'accueil enfants parents permet de développer les services aux familles, de proposer un travail autour de l'accompagnement à la parentalité et l'éducation en petite enfance.

Pour cela, l'établissement s'appuie sur :

- ✓ La mise en place de critères d'admission à la crèche qui favorisent l'accueil des familles vivant et/ ou travaillant à Belley mais aussi les familles en situation de précarité sociale ou en recherche d'emploi,
- ✓ La ligne de Bus mise en place en septembre 2024, va favoriser l'accès à la crèche aux habitants du quartier prioritaire,
- ✓ Le développement des projets autour de l'écologie dans le Multi accueil et le Relai Petite Enfance en intégrant la démarche de labellisation Ecolo Crèche et faire de l'écologie un axe de travail central pour accompagner l'enfant comme futur citoyen de la planète...,
- ✓ L'ouverture au-delà des critères prioritaires, à l'ensemble des communes du territoire Bugey Sud,
- ✓ Le travail et le partenariat déjà mis en place dans le cadre de l'inclusion de l'enfant en situation de handicap.

• **Le partenariat**

Différents partenariats existent entre la crèche et les structures existantes. Tout d'abord, les partenaires institutionnels et financiers : Nous pouvons citer les liens avec :

- ❖ La PMI de Belley et plus largement le domaine accueil du jeune enfant du conseil départemental de l'Ain : suivi de certaines familles adressées par la PMI mais aussi formation au portage d'une partie des professionnels. Formation également proposée sur le SOMMEIL de l'enfant sous forme de conférence (Conseil Départemental).
- ❖ La caisse d'allocations familiales : principal financeur de la structure pour son budget de fonctionnement mais aussi pour le versement de subvention en fonction des axes de la CNAF. A cela s'ajoute la proposition de formations en partenariat avec le conseil départemental de l'Ain s'adressant à toutes les professions de la petite enfance.
- ❖ La ville dans sa participation financière au budget de fonctionnement et dans la construction de l'établissement, mais aussi au quotidien par la mutualisation des services notamment services techniques qui interviennent régulièrement sur l'établissement pour assurer son fonctionnement.

Les partenaires de projets :

- ❖ La CCBS : pour des temps conférences/ formation,
- ❖ La CPTS <sup>18</sup>: ateliers psychomotricité,
- ❖ L'ADESSA / ARS <sup>19</sup>: ateliers alimentations.

---

<sup>18</sup> Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

<sup>19</sup> Agence Régionale de Santé

Progressivement, l'espace petite enfance Bulle d'Eveil prend sa place comme entité porteuse de la politique petite enfance sur la commune de Belley et est identifiée comme telle.

La nouvelle Convention Territoriale Globale qui doit être finalisée pour la période 2025/2029 est portée par la Communauté de Commune Bugey Sud avec pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social du territoire et à l'organisation concrète de l'offre de service en direction des familles. Elle participe au développement et à l'adaptation des équipements et services aux familles, et ainsi facilite l'accès aux droits.

Pour cela, un travail de partenariat médico-social a permis de créer des liens étroits avec les structures et intervenants suivants :

- ❖ Le SAFEP de Chambéry pour le suivi d'enfants en situation de surdité,
- ❖ Le CAMSP de Chambéry pour l'accueil d'enfant porteur de handicaps,
- ❖ Le centre social Escale pour la mutualisation des moyens pour l'accueil des périscolaires l'année de petite section avec relai en cours d'année civile selon l'âge des enfants,
- ❖ L'ADAPEI : convention signée pour la mise à disposition d'une éducatrice spécialisée à hauteur de 7 h par semaine,
- ❖ Une psychomotricienne en libéral : intervention à hauteur de 2 h tous les 15 jours. (Mise en place septembre 2024),
- ❖ Le Pôle ressources petite enfance.

Depuis l'ouverture de Bulle d'Eveil et le travail effectué au sein de la crèche, celle-ci est de plus en plus identifiée comme un réel partenaire favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap.

### ✓ **Le choix de l'implantation de la structure dans l'environnement**

Le projet initial de la création d'un nouvel établissement a été basé sur l'idée de regrouper les différentes structures de la Ville en un seul et même lieu tout en proposant un espace qualitatif à la fois, pour les enfants accueillis et leurs familles, mais aussi pour les professionnels.

Ce pôle petite enfance demandait alors un espace important ce qui a déterminé le choix d'un lieu un peu excentré du centre-ville cependant celui-ci se rapprochait d'un quartier de la ville en plein développement.

En effet le nouveau centre hospitalier a été construit dans le même secteur et a ouvert ses portes peu de temps avant celles de Bulle d'Eveil. Un projet en parallèle a été mené pour élargir les horaires d'accueil et favoriser ainsi l'accueil des enfants du personnel hospitalier.

Un des arrêts de la ligne de bus mise en place par la CCBS se situe devant l'hôpital, et dessert la crèche qui se trouve à 200 mètres.

Ce bus devrait permettre aux habitants des quartiers prioritaires de se rendre plus facilement à la crèche, notamment quand le mauvais temps et le froid domine une partie de l'année. Ce paramètre est l'une des principales raisons d'annulations de dernier moment des réservations.

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La place des parents, est un fil conducteur du projet d'établissement de Bulle d'Eveil. A chaque idée, la place des parents est réfléchié et envisagée avant de mettre en route le projet.

Dans cet objectif, il est proposé aux parents **une réunion de rentrée scolaire**. Celle-ci se déroule en 2 temps, un sur le groupe de l'enfant avec l'équipe qui sera auprès de lui toute l'année et un autre commun à tous pour rappeler certains moments forts de l'année ainsi que les grandes règles qui régissent le « bien vivre ensemble » à Bulle d'Eveil.

Dans un même ordre d'idée, **un conseil de crèche** a été créé et la première séance a eu lieu en janvier 2023. Cette date a marqué le départ d'un travail en partenariat avec les parents, avec l'objectif d'impliquer le plus possible les parents dans la vie de la crèche.

Au départ, une période d'**adaptation et/ ou familiarisation** est proposée pour tous les accueils, et ajustée aux besoins de l'enfant et de sa famille. Un travail autour de la familiarisation permet au parent qui le souhaite de rester sur toute la durée du temps d'accueil les premiers jours, et ce jusqu'à ce que l'enfant et ses parents soient prêts à se séparer.

Tout au long de l'année, des **thématiques sont proposées** pour impliquer les parents dans la vie de la structure. Nous avons organisé des temps « goûter » avec les parents, « temps lecture », « plantation de la micro-forêt », fabrication de cadres en bois pour faire de nichoirs à insectes et un carré potager, ateliers maquillage sensoriel.... A chaque fois, les parents ont répondu présents selon leur disponibilité mais une belle participation est notée malgré les contraintes de leur quotidien.

La vie à Bulle d'Eveil est aussi ponctuée de temps festifs « **cafés/parents, fêtes des familles, gouters/parents** » et proposés tout au long de l'année. Les spectacles de fin d'année vont être également ouverts aux parents à la suite de leur demande lors du conseil de crèche. Nous proposons également chaque printemps un pique-nique pour les plus grands des sections.

**L'information, la communication** passe par l'envoi de mail lors des temps forts proposés mais aussi par un affichage dans la structure. Un droit à l'image est demandé aux parents pour pouvoir afficher les photos faites lors de certaines activités au sein de la crèche.

### 3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Les objectifs de la politique familiale portée par la CNAF<sup>20</sup> veulent favoriser et soutenir la parentalité, à côté des objectifs d'encouragement à la natalité, au soutien financier liée à la famille et à la conciliation vie familiale et vie professionnel.

Avec ses différentes actions en faveur des familles, l'espace petite enfance Bulle d'Eveil s'efforce d'apporter ce soutien aux familles et met en avant une des valeurs phare, celle de l'accueil de l'enfant et sa famille.

L'accès à la crèche est facilité au quotidien pour pouvoir répondre au mieux aux besoins et aux contraintes des parents (jours / horaires) pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnel. Les horaires d'accès ne sont pas figés, seule une recommandation d'éviter le créneau de 12h / 13h pour les arrivées et les départs, pour favoriser le temps du repas de l'enfant et la transition pour le temps de sieste des plus grands. Le temps du goûter est également préservé.

Différents moments sont également proposés pour permettre au parent, s'il le peut, de prendre le temps avec son enfant, que ce soit sur le temps d'accueil du matin ou du soir, ou en participant à certains ateliers ou temps festifs tout au long de l'année au côté des professionnels. (Musique, temps compte, ateliers maquillage sensoriel, fête de fin d'année...).

Au sein de l'établissement, le LAEP (lieu accueil enfant parent) propose un temps destiné aux familles les mardis matin et un vendredi après-midi par mois.

Des conférences ou des ateliers peuvent être proposés également selon les années. (Le sommeil de l'enfant 2023 ; la place des écrans chez le tout petit 2023 ; le développement du langage chez le tout petit 2024, ateliers psychomotricité 2024, la maison géante 2022...) tous ces temps ont été travaillés avec les partenaires du territoire (CD 01, CPTS, CC BUGEY SUD...) d'autres thématiques sont à venir.

Dans certaines situations, lorsque la situation le nécessite, nous sommes amenés à rencontrer les parents pour aborder certaines observations faites sur leur enfant. Nous prenons souvent attache avec l'éducatrice spécialisée qui intervient au sein de la crèche, pour aborder si nécessaire des difficultés de développement de l'enfant.

Notre objectif est d'apporter au plus tôt à l'enfant le soutien et l'accompagnement dont il pourrait avoir besoin tout en se positionnant en tant qu'acteur de co-éducation avec les parents. Nous savons que le temps des parents n'est pas celui des professionnels et nous le respectons. Nous allons chercher ensemble les moyens d'apporter à l'enfant ce dont il a besoin en fonction des parents.

---

<sup>20</sup> Caisse Nationale d'Allocations Familiales

### 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les demandes d'accueil pour des parents en recherche d'emploi sont prioritaires par l'octroi de points de pondération supplémentaires. La demande étant souvent floue puisque dans une perspective de reprise de travail, un accueil occasionnel est proposé avec l'accès à une application CALD pour une réservation en ligne des places disponibles.

Ceci permet aux parents d'avoir la latitude nécessaire pour gérer leurs rendez-vous dans le cadre d'une recherche. Si la personne trouve finalement un travail, une demande régulière est possible et soumise aux critères d'admission et aux disponibilités. Toutes les demandes sont étudiées et un travail est également engagé avec le RPE pour pouvoir trouver une solution d'accueil aux parents concernés.



Dans le cadre de l'insertion sociale, le quartier prioritaire de la ville totalise 1 300 habitants au total, soit un peu plus de 14 % de la population Belleysanne. Il est le quartier le plus pauvre du département de l'Ain.

L'éloignement géographique de la crèche par rapport au quartier a entraîné la diminution de fréquentation des familles de ce quartier au sein de la crèche sur ses premières années d'ouverture. Celle-ci semble se réduire progressivement les demandes d'accueil sont étudiées au fil de l'eau mais se voient octroyées des points supplémentaires notamment quand un accompagnement PMI et/ ou Aide sociale à l'enfance. Nous répondons à toutes les demandes pour des temps ponctuels pour les enfants confiés au Conseil Départemental dans le cadre d'une décision judiciaire.

### 3.5 La démarche en faveur du développement durable

Le bâtiment qui abrite Bulle d'Eveil, a été construit à partir de normes environnementales exigées par les lois actuelles de la construction. La luminosité y est omniprésente et la qualité de vie pour les enfants est plus que positive. Des actions déjà débutées au sein des précédentes structures de la ville ont été reconduites sur Bulle d'Eveil depuis son ouverture. Les épisodes de canicules de l'été dernier et l'évolution en générale du climat nous poussent aujourd'hui à aller plus loin.

Après un état des lieux des actions déjà menées et le vécu des différentes canicules de l'été dernier, une réflexion a été menée sur les actions en faveur du développement durable que nous souhaitons mener au sein de cette nouvelle structure.

Tout d'abord un groupe de travail a vu le jour fin 2022, composé de différents membres de l'équipe éducative. Nous prenons ce temps décharges pour réfléchir aux actions que nous pourrions mettre en œuvre ou approfondir dans notre quotidien en faveur des enfants et de l'environnement avec l'aide des parents et des partenaires locaux.

Un autre espace d'échange s'est créé avec le service espace verte de la ville de Belley, qui a acté le besoin important de végétaliser au maximum les extérieurs de Bulle d'éveil. La plantation d'une micro-forêt a vu le jour en février 2023 avec la plantation de 270 plants sur le terrain de Bulle d'éveil et sur les abords immédiats de la structure pour un total de 600 plants.

Nous avons également demandé leur aide pour recréer un espace potager pour cultiver avec les enfants quelques plants comestibles et les sensibiliser déjà à l'importance de la place de la nature dans leur quotidien.

Un travail a été mis en place également pour recycler les déchets de cuisine.

Nous poursuivons la pratique du change des enfants avec de l'eau et du savon. L'utilisation de coches labellisées « Bio » sont utilisées autant que possible.

Nous récupérons le papier à des fins d'activités pour les enfants. Nous essayons de limiter les impressions inutiles et nous nous formons sur la dématérialisation des dossiers.

Nous avons investi dans de la vaisselle en verre ou en porcelaine avec notamment l'achat de plateaux repas en porcelaine de limoge (automne 2022) limitant ainsi la présence de plastiques et avec pour objectif de répondre à la loi EGALIM qui exclut toute vaisselle en plastique.

D'autres projets ont vu le jour depuis l'ouverture et d'autres sont encore à prévoir :

- ✓ Développement du potager et du compostage au sein de la crèche,
- ✓ Manifestations festives autour du développement durable (spectacles),
- ✓ Installation d'un système récupérateur d'eau de pluie,
- ✓ Augmenter la part du « bio » dans l'alimentation des enfants,
- ✓ Limiter la part du jetable dans notre quotidien : achats de gobelets non jetables pour les manifestations avec les familles ou pour les réunions,
- ✓ Achats de biberon en verre fournis et gérés par la crèche,



- ✓ Carrés potagers à hauteur d'enfants sur l'autre cour de l'établissement et sur la terrasse côté cuisine pour les aromates,
- ✓ Utilisation eau du robinet pour la préparation des biberons.

Depuis janvier 2024, pour poursuivre et approfondir son investissement en faveur d'une écologie responsable, Bulle d'Eveil est inscrite dans la démarche de labellisation Ecolo Crèche grâce à l'association Label Vie et le soutien financier de la CAF de l'Ain.

Cette démarche se déroulera sur 3 ans avec une première étape de diagnostic basée sur 500 questions suivie de deux années d'actions sur différentes thématiques. La labellisation interviendra alors en janvier 2027 si tous les critères sont réunis.

Cette démarche, au-delà d'actions en faveur de l'enfant et de son environnement, viendra également questionner nos pratiques sur différents sujets notamment sociaux, avec la place de l'enfant différents, la place des parents, les partenariats et la mixité sociale.

**en cours de labellisation**



## 4. Conclusion

Ce projet d'établissement a été élaboré et concerté avec les professionnels de la crèche multi accueil Bulle d'éveil afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles en s'appuyant sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Ce projet se veut évolutif notamment en lien avec les évolutions de la société, en y intégrant aussi les sujets de santé environnementale dans l'intérêt de l'enfant, les réflexions des professionnels, des parents...

Mais Bulle d'Eveil, c'est avant tout :

**B** comme **Bouger comme je le veux**

**U** comme **Unique**

**L** comme **Libre de faire**

**L** comme **Lenteur pour le respect du rythme de chacun**

**E** comme **Emotions**

**D** comme **Donner le temps de grandir**

**E** comme **Emerveillement au quotidien**

**V** comme **Valoriser l'enfant**

**E** comme **Ecologie, moteur des futures actions en faveur de l'enfant et sa famille**

**I** comme **Instant présent**

**L** comme **Local, être en interaction quotidien avec son territoire**

## 5. Remerciements

Un grand merci à tous les professionnels de l'équipe de la crèche multi accueil Bulle d'Eveil qui ont œuvré à l'écriture de ce projet d'établissement.

Catherine  
Caroline Marlène  
Marion Noéline Elise  
Amande Mélanie  
Amandine Valérie Lucette  
Isa Coco Aurélie  
Fanny Audrey Gaëlle  
Mathilde Aurélie  
Pascale Cloé Muriel  
Laurence Déborah

## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.







## ESPACE PETITE ENFANCE

BULLE D'ÈVEIL  
Crèche Multi Accueil  
422 Avenue Hoff  
01300 BELLEY  
Tel: 04 79 81 19 45  
Mail: [bulledeveil@ccas-belley.fr](mailto:bulledeveil@ccas-belley.fr)

## GESTIONNAIRE

CCAS de Belley  
11 Boulevard de Verdun  
01300 BELLEY  
Tel: 04 79 81 23 04  
Mail: [direction@ccas-belley.fr](mailto:direction@ccas-belley.fr)